

LE MARCHÉ DU RECYCLAGE 2024

LES CHIFFRES CLÉS

Envisager le déchet comme la ressource de demain



FEDERREC

Recyclage
Récupération
La voix des professionnels du recyclage et du traitement des déchets depuis 1900

LE MARCHÉ DU RECYCLAGE 2024 LES CHIFFRES CLÉS

Les indicateurs Sociaux

35 000 emplois
directs et non-délocalisables

89%
de CDI en France

77%
de TPE-PME

1 200
entreprises

2 450
établissements



federrec.com

Les indicateurs Économiques

47,7 Mt
de déchets collectés
toutes filières confondues



39 Mt
de MPiR produites et vendues :
Acier, Métaux non ferreux, Bois, Papiers,
Cartons, Verre, Plastiques, Textiles, Solvants,
Inertes du Bâtiment.

725 M€
d'investissements



11,5 Md€
de chiffre d'affaires

Retrouvez FEDERREC
sur les réseaux sociaux



ÉDITO



François
EXCOFFIER

Président de FEDERREC

PRENDRE LE BON TOURNANT VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE TANT QU'IL EST TEMPS

L'intensité et la complexité de l'actualité en 2024 et en ce début d'année 2025 font déjà figure d'exception, où guerres économiques comme militaires, crises industrielles et inflation ont fait planer d'importantes incertitudes sur nos activités. Mais dans cet environnement, nous constatons la grande résilience de nos entreprises qui assurent **un niveau d'activité en légère amélioration (31,5 Mt de matières recyclées vendues, +0,5 %) pour un chiffre d'affaires s'établissant autour de 11,5 milliards d'euros en 2024**, contre 11,03 en 2023.

Ces Chiffres Clés 2024 sont l'occasion de dresser un constat objectif sur la santé économique de nos entreprises et de notre filière. Le contexte géopolitique, à la fois hostile et changeant, marqué par des tarifs douaniers affectant les producteurs et par une surproduction offensive de la Chine, exerce une forte pression sur la chaîne de valeur des entreprises de tri, de collecte et de gestion de déchets, qui tiennent le cap.

Situées en amont (production de Matières Premières issues du Recyclage, ou MPiR) comme en aval (collecte et valorisation de déchets) dans la chaîne de valeur, nos entreprises doivent **s'adapter pour maintenir leur position stratégique**.

Ainsi, le secteur du recyclage demeure dynamique en 2024 : il compte **35 000 salariés** (+0,4 points par rapport à 2023) et poursuit son développement au travers des **725 millions d'euros investis (6,3 % du CA)** pour l'année 2024.

Cependant, l'avalanche de textes législatifs et réglementaires que subit notre profession, règlement européen sur les batteries (février 2024), règlement écoconception sur l'incorporation de matières recyclées et la traçabilité (juin 2024), règlement relatif aux emballages et déchets d'emballage (janvier 2025), pacte pour une industrie propre (février 2025), conjuguée à la multiplication des agréments des éco-organismes et des systèmes individuels, engendre des **contraintes et des lourdeurs administratives considérables**. Comme de nombreux autres secteurs économiques, celui du recyclage et du réemploi a un besoin impérieux de simplification.

C'est le sens des propositions portées par FEDERREC : **refondre les REP pour des filières à la gouvernance plus équilibrée et efficace, plus en conformité avec le droit de la concurrence et moins de complexité pour assurer plus de performance environnementale**.

Notre présence constante auprès des pouvoirs publics, tant français qu'européens, permet une écoute attentive et des avancées constructives en faveur de la simplification du secteur.

L'échelon européen confirmera son importance particulière et la Commission européenne a d'ores et déjà annoncé l'adoption d'un **acte européen sur l'économie circulaire pour la fin d'année 2026**, qui devrait dépasser la loi AGECE par son importance et ses effets sur l'industrie. Ce futur texte est une opportunité majeure pour notre secteur de se saisir des réglementations à venir et d'en faire un véritable levier au service d'une économie circulaire sensée, de la réindustrialisation de l'Union européenne, de chaînes de valeur solides et, bien sûr, de la performance environnementale et industrielle.



Manuel
BURNAND
Directeur général de FEDERREC

BILAN 2024 : UNE ANNÉE DE COMBATS

Le secteur du recyclage, par son rôle stratégique dans l'économie et dans l'industrie, a continué en 2024 de faire l'objet de nombreux débats et travaux. En France, la réorganisation réglementaire et industrielle, portée par le nécessaire bilan du déploiement des filières REP, a rythmé les échanges avec l'État et les parties prenantes.

En Europe et dans le monde, la course à la réindustrialisation et une guerre économique latente touchent particulièrement notre continent et notre pays.

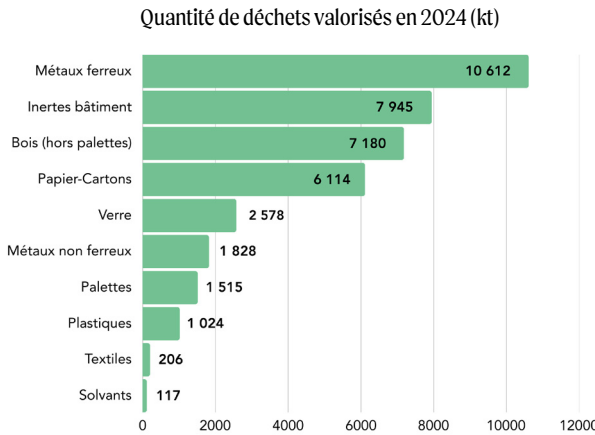
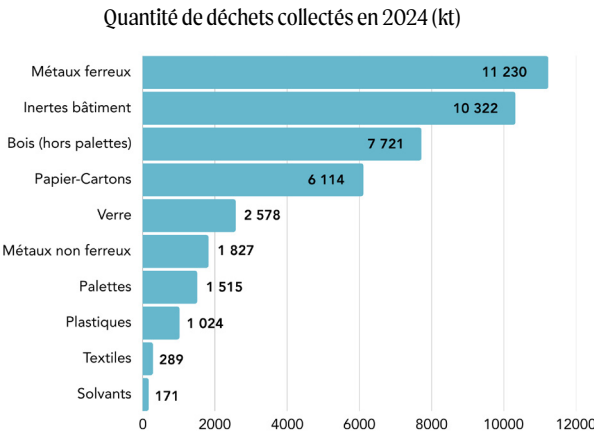
Cette année a permis aux entreprises du secteur de prouver, une fois encore, leur résilience et leur capacité à évoluer, en contribuant à dessiner l'industrie de demain.

La situation économique globale reste tendue, mais tend à se stabiliser. C'est en observant les filières dans le détail que se révèlent les stigmates des cinq dernières années : multiplication des REP, pénuries de main-d'œuvre, prix élevés de l'énergie, défiance des assureurs, etc. Les acteurs du recyclage évoluent dans un contexte de vents contraires importants, et c'est grâce à une forte cohésion sectorielle que la filière a su sortir par le haut de cette année mouvementée.

Sur le plan réglementaire, l'évaluation des REP que nous avons appelée de nos vœux a permis de mesurer l'ampleur inédite des évolutions demandées à notre secteur, catalysées notamment par les nombreux travaux sur les filières VHU, PMCB et Emballages professionnels mais aussi de confirmer la nécessité d'une refonte en profondeur du fonctionnement des REP.

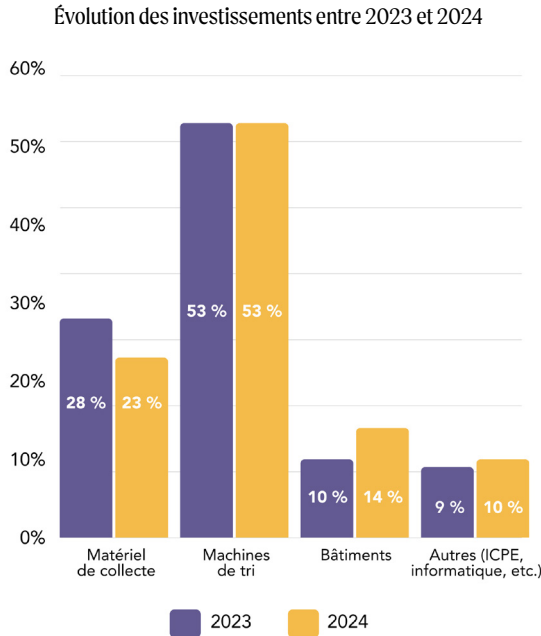
Sur le plan industriel, les principaux secteurs du pays que sont le bâtiment et l'automobile continuent d'encaisser le choc, avec des effets contrastés sur les flux de déchets selon les filières et les territoires. **Le volume global de déchets collecté par les entreprises s'élève à 47,7 Mt toutes filières confondues, dont 32,5 Mt hors inertes du BTP et déchets organiques, soit une hausse de 1,6 % par rapport à 2023 (32Mt collectées, hors inertes et déchets organiques).**

Le volume de papiers-cartons collecté accuse une baisse notable (-5,5 %), tandis que d'autres filières se maintiennent : métaux ferreux (+0,85 %), inertes (-0,4 %) et palettes (+1 %). Plusieurs enregistrent même une croissance marquée : métaux non ferreux (+2,7 %), bois (+4,7 %), textiles ménagers (+8 %), plastiques (+1,9 %) et solvants (+7 %). Ces évolutions soulignent, sans équivoque, l'importance de préserver un tissu d'entreprises de recyclage autonomes et agiles, capables de se développer dans un environnement d'une grande complexité.



Sur le plan économique enfin, force est de constater que, si le chiffre d'affaires annuel est en légère hausse par rapport à 2023, atteignant environ 11,5 milliards d'euros et renouant ainsi avec le niveau de 2022, il reste fortement affecté par l'amplitude et le raccourcissement des cycles boursiers, générés par les incertitudes géopolitiques et par les disparités de situation entre filières. Les cours du pétrole et des matières premières d'extraction (comme l'acier chinois) ont lourdement pénalisé plusieurs filières, à un moment où les incitations demeurent insuffisantes pour soutenir les matières premières recyclées, et où l'entrée en activité de nouvelles installations consommatrices ne permet pas de compenser ces effets.

Les entreprises maintiennent néanmoins un niveau soutenu d'investissements, avec 725 M€ (6,3 % du chiffre d'affaires) consacrés au développement des équipements industriels (53 %), aux outils non productifs (24 %, en hausse de 5 points) et aux équipements de collecte (23 %). Sur ce dernier poste, le léger ralentissement observé est cohérent avec celui du rythme de renouvellement des parcs de camions, qui avait atteint un pic en 2023 avec l'instauration des zones à faibles émissions.



ENJEUX 2025 ET PERSPECTIVES 2026, ET AU-DELÀ

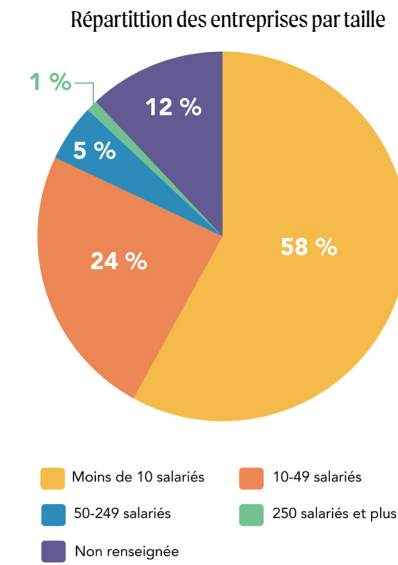
Les entreprises unissent leurs forces face aux risques qui pèsent sur leurs activités et poursuivent leur développement pour répondre aux attentes de leurs clients, de l'État, de l'Union européenne et des citoyens. Elles s'engagent dès aujourd'hui dans la décarbonation de leurs activités, la livraison de matières premières plus durables et l'accompagnement de la réindustrialisation du pays.

Ces opportunités ne pourront se concrétiser qu'avec le soutien de l'Administration, à travers le maintien d'un marché mondial ouvert et une simplification urgente et profonde du cadre réglementaire.

Renforcer les entreprises du recyclage, du réemploi et de l'économie circulaire, c'est renforcer l'emploi local, l'industrie et donc la France.



Serge
PONTON
Président de la Commission
Sociale et Formation



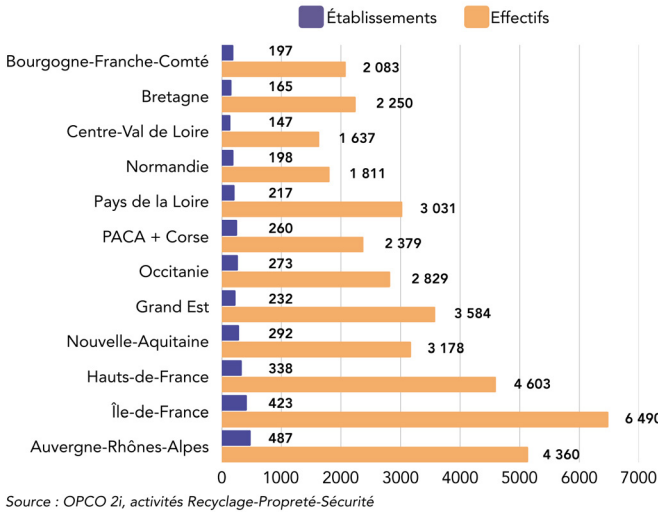
Source : OPCO 2i

BILAN 2024 : DES ENTREPRISES ENGAGÉES
DANS LES TERRITOIRES

Les chiffres présentés ici sont issus de l’enquête réalisée par FEDERREC auprès des entreprises du secteur, des données fournies par l’OPCO 2i, ainsi que du panorama des entreprises du recyclage réalisé par Pragma Études.

En 2024, l’OPCO 2i recensait 2 175 entreprises et 38 235 salariés sur les activités de Recyclage-Propreté-Sécurité en France. Spécifiquement, FEDERREC recense que **35 000 de ses salariés sont affectés aux activités de collecte, tri et traitement des déchets** et évoluent dans les **2 450 établissements** répartis en France.

Répartition régionale des établissements et des salariés en 2024



Source : OPCO 2i, activités Recyclage-Propreté-Sécurité

Une légère concentration du secteur du recyclage se dessine en **France** : les **nouvelles entreprises** créées sont généralement **de très petite taille**, tandis que les **groupes nationaux et régionaux poursuivent leur consolidation territoriale**, en cohérence avec les mouvements de fond observés dans l’économie française – et plus spécifiquement dans le secteur – depuis plusieurs années.

Le **taux de féminisation du secteur reste proche de celui de 2023**, avec **23,5 % de femmes** et **76,5 % d’hommes** au sein des entreprises.

INTÉGRATION DU RÉEMPLOI DANS LE CHAMP PROFESSIONNEL

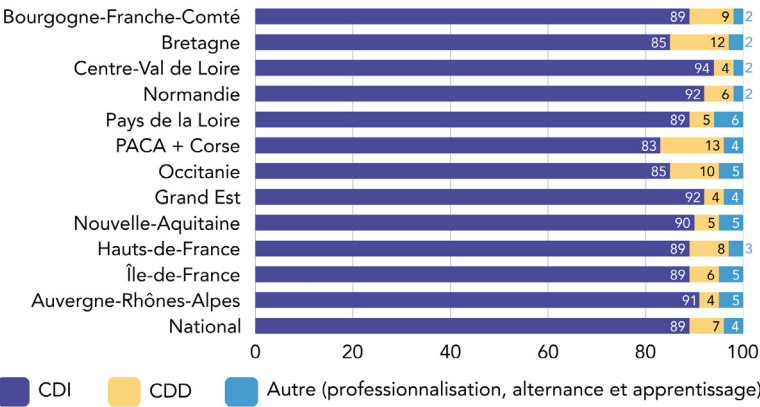
Entre 2019 et 2023, le **marché de la seconde main et du réemploi/réutilisation a été multiplié par deux**, selon l’étude Xerfi « Le marché de la seconde main et de l’occasion » publiée en 2024 (hors automobile). Ce développement est également encouragé par la loi AGECE de 2020, qui fixe des objectifs ambitieux en matière de réemploi et de réutilisation dans les REP concernées.

Dans son dernier panorama du réemploi, publié en 2017, l’**ADEME estimait** :

- à plus de **21 000 le nombre d’équivalents temps plein (ETP) liés au réemploi et à la réutilisation** en 2017 dans les structures de l’économie sociale et solidaire (ESS) ;
- à **12 600 ETP le nombre d’emplois dans les entreprises de l’économie conventionnelle**, soit une augmentation de 97 % par rapport à 2014.

Dans ce contexte de fort développement de l’activité, la Fédération a validé, depuis le 1^{er} janvier 2025, avec les partenaires sociaux, l’intégration des activités de réemploi, de réutilisation (et des étapes associées, dont la réparation) dans le champ professionnel de la Convention collective des métiers de la récupération.

Typologies de contrats par région en 2024



EN2R : UNE ANNÉE D’EXPÉRIMENTATION DÉCISIVE

L’année 2024 a marqué une phase de test importante, faisant suite au lancement de l’École Nationale du Recyclage et de la Ressource (en2r) en fin d’année 2023. Le projet s’est initialement appuyé sur une offre de formation volontairement large, en collaboration avec une douzaine d’organismes référencés sur l’ensemble du territoire français.

Cette **approche a permis de tirer des enseignements au regard des résultats obtenus**. Le nombre de personnes formées s’est avéré en deçà des attentes initiales, ce qui s’explique notamment par :

- des pratiques de formation interne bien établies dans les entreprises,
- des partenariats existants avec des organismes de formation hors en2r,
- le faible financement de la formation par les OPCO.

Formations dispensées en 2024	Nombre de bénéficiaires
Thématiques QSE et Incendie	235
Connaissance ou expertise des matières et filières (plastiques, métaux ferreux et non ferreux, BTP)	32
Autres	71
TOTAL 2024	338

Dans ce contexte, **les entreprises recherchent une valeur ajoutée encore plus forte pour leurs actions de formation, qui représentent un véritable investissement**. Cela renforce les exigences en matière de contenu pédagogique et de qualité des formateurs. Ce constat appelle à une reprise en main progressive et partielle de l’offre de formation par des experts du réseau FEDERREC, reconnus pour leur expérience et leur connaissance du terrain, afin de garantir un contenu qualitatif, précis et adapté aux réalités opérationnelles.

Des **appels à candidatures ont ainsi été lancés** auprès des formateurs au sein du réseau FEDERREC, sur les thématiques filières. Ces formateurs seront chargés de proposer et d’animer les futures sessions, avec une approche plus proche du terrain.

PERSPECTIVES 2025 : ATTIRER, FORMER ET PROTÉGER POUR RENFORCER LA FILIÈRE

La profession est simultanément sous le feu des projecteurs et boudée par les personnes en recherche d’emploi. Face à ce paradoxe, les entreprises de recyclage ont pris le sujet à bras-le-corps pour **rendre le métier plus attractif à l’emploi** :

- 87 % des entreprises ont indiqué avoir acquis et mis à disposition du matériel pour améliorer la sécurité et prévenir les risques (postes de travail adaptés, équipements de protection, systèmes de ventilation),
- 79 % ont déclaré avoir mis en place des procédures visant l’amélioration des conditions de travail et la prévention des risques,
- 67 % ont déployé des actions de formation à destination du personnel.



Olivier
LE FICHOUS
Président de FEDERREC Métal

BILAN 2024 : LA FILIERE DE L’ACIER RECYCLE FACE AUX TENSIONS ECONOMIQUES ET CONCURRENTIELLES

L’année 2024 a été marquée par un ralentissement économique touchant l’ensemble de la chaîne de valeur de l’acier recyclé. En France, les secteurs de l’automobile et du bâtiment ont connu un net ralentissement, tandis que les **surcapacités mondiales, notamment chinoises, ont accentué la concurrence** pesant sur la production d’acier recyclé française et européenne.

COLLECTE DE DÉCHETS D’ACIER

Malgré ce contexte difficile, **les tonnages issus de la collecte des déchets d’acier sont restés stables**. En 2024, ils représentent **11 230 000 tonnes**, soit une très légère augmentation de 0,84% par rapport à 2023.

Répartition des tonnages collectés selon la provenance :

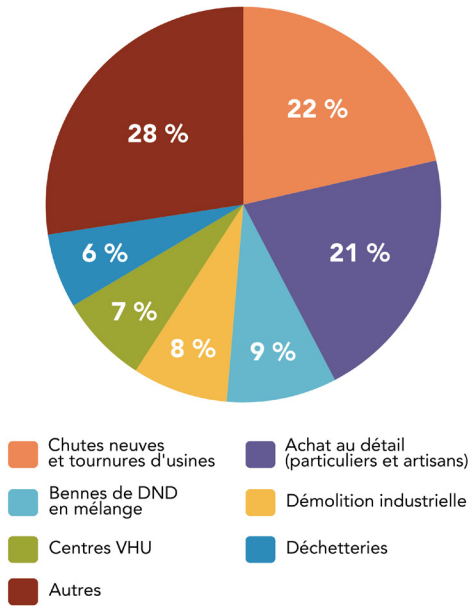
- **Chutes de production : 2 399 600 tonnes collectées (-6,3 %)**, restant la catégorie la plus importante (21,4 % du total).
- **Achat au détail : 2 352 000 tonnes (-4 %)**, soit 21% du total.
- **Véhicules Hors d’Usage (VHU) : environ 825 000 tonnes**.
- **Démolition industrielle : 873 400 tonnes, en baisse de 20 %**, représentant 7,8 % des volumes collectés, en cohérence avec les difficultés du secteur du bâtiment.
- **Bennes de DND en mélange : 1 015 000 tonnes (+14 %)**, soit 9 % du total.
- **Déchetteries : 683 500 tonnes (+9,6 %)**, avec une progression plus soutenue qu’en 2023.
- **Autres sources : 3 081 500 tonnes (27,4 %)**, chiffre en partie lié à des données non affectées dans les catégories précédentes.

VENTES D’ACIER RECYCLÉ ET ÉVOLUTION DU MARCHÉ

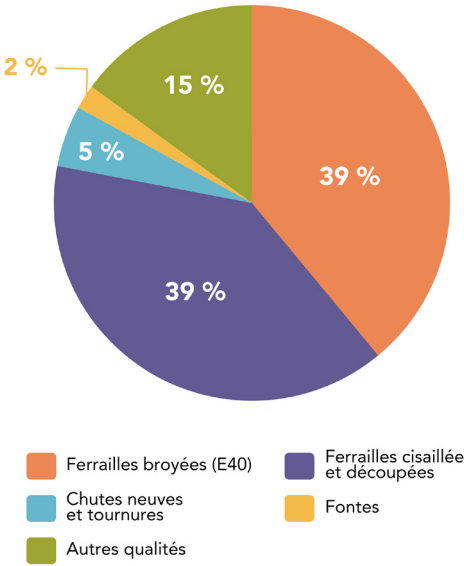
La hausse des tonnages collectés s’accompagne d’une **progression des ventes de 1,1 %, atteignant 10 612 000 tonnes** en 2024. Toutefois, la baisse des prix a entraîné un chiffre d’affaires quasi stable, autour de 2,178 milliards d’euros, soit une diminution de 0,6% par rapport à 2023. Ces qualités répondent à la répartition suivante :

- **Ferrailles broyées : 4 165 850 tonnes (39,3 % des ventes)**.
- **Ferrailles cisaillées et découpées : 4 115 950 tonnes (38,8 %)**, en recul de 6,7 % par rapport à 2023.
- **Autres qualités sortantes (E1 : ferrailles de ramassage, E3 : ferrailles massives industrielles) : 1 581 450 tonnes**, soit 15 % du total et une hausse de 37 % sur un an.

Répartition des tonnages collectés selon la provenance



Typologie des qualités sortantes de métaux ferreux



Cette légère progression est tirée par le **marché domestique, en hausse de 20 %** entre 2023 et 2024, représentant désormais 50 % des ventes (contre 42 % en 2023). Cette dynamique résulte d’une consommation accrue des usines, malgré certaines fermetures au cours de l’année. En revanche, les **exportations reculent fortement** :

- **Intra-européennes : -9 %**,
- **Extra-européennes : -41 %**, impactées par la **baisse des importations turques** (premier consommateur mondial).

Selon les données de surveillance douanière de l’UE les exportations européennes d’acier recyclé s’élèvent à 14,64 Mt en 2024 (-17 %), tandis que les importations d’acier progressent à 4,56 Mt (+21 %).

La balance commerciale européenne chute ainsi de 23 %, passant de 13,97 Mt en 2023 à 10,08 Mt en 2024. Cette évolution pourrait refléter l’émergence de nouvelles capacités de consommation d’acier recyclé en Europe.

La France, avec 994 kt exportées hors UE, ne représente que 6,79 % des exportations européennes.

ENJEUX 2025 ET PERSPECTIVES 2026 : ENTRE PROTECTIONNISME ET TRANSITION INDUSTRIELLE

L’année 2025 s’ouvre dans un contexte marqué par l’instauration de taxes américaines sur l’acier et l’aluminium, bouleversant le marché mondial. Parallèlement, l’Union européenne a lancé deux initiatives majeures pour renforcer sa souveraineté industrielle et écologique, aboutissant à deux textes majeurs : le Clean Industrial Deal, visant la décarbonation de l’industrie, et le Steel and Metals Action Plan, consacré à la compétitivité et à la décarbonation de la métallurgie.

En Europe, environ 45 % de l’acier brut est déjà produit à partir d’acier recyclé, soit environ 80 Mt en 2024. En France, ce ratio n’atteint que 30 %. La sidérurgie et la filière du recyclage de l’acier étant étroitement liées, ces nouvelles réglementations auront un impact majeur sur l’industrie nationale.

Le Steel and Metals Action Plan envisage de restreindre, voire d’interdire, les exportations d’acier recyclé hors Union européenne. Une mesure jugée contre-productive par la profession : la production européenne d’acier recyclé excède 100 Mt mais la consommation est en recul constant (-12,5 % en 10 ans) et les recycleurs exportent le surplus non consommé par les aciéries du continent pour rester compétitifs.

Sans nouvelles capacités industrielles ni obligations d’incorporation de recyclé, **restreindre les exportations conduirait à un recul de la collecte, une chute des prix, et un frein au développement du recyclage**.

UN ENJEU MAJEUR POUR LA DÉCARBONATION

L’acier produit à partir d’acier recyclé émet 10 fois moins de CO₂ que celui issu de minerai vierge. Accroître son utilisation constitue donc un levier essentiel pour réduire les émissions de l’industrie sidérurgique et est un enjeu majeur de compétitivité et de développement de la filière.

Fragiliser le recyclage, c’est fragiliser la décarbonation. Il est donc urgent de définir une classification de l’« acier vert » reconnaissant explicitement l’utilisation d’acier recyclé comme vecteur central de la décarbonation.



Thierry
COCHET
Président de FEDERREC
Métaux non ferreux

BILAN 2024 : CONTRASTES ENTRE DEMANDE, COLLECTE ET VENTES DE MÉTAUX NON FERREUX

En 2024, le marché des métaux non ferreux a été marqué par une forte instabilité. Les cours du LME étaient en baisse au premier semestre, en raison du ralentissement global de la croissance. Au second semestre, les prix des métaux non ferreux ont fortement fluctué, à la hausse comme à la baisse, reflétant une importante spéculation.

Les volumes de métaux non ferreux vendus ont augmenté de 2,7 % entre 2023 et 2024, passant d'environ 1,780 Mt à 1,828 Mt. Cette progression ne concerne pas tous les métaux : elle est particulièrement sensible pour l'aluminium (+45,5 kt), les laitons (+19 kt) et les inox (+70,8 kt). Les ventes de métaux non ferreux en mélange ont également fortement augmenté (+55 %), mais cette valeur semble résulter d'une affectation moins précise de certains flux par rapport à l'année précédente, ainsi que du reclassement très marginal (3,5 t en 2023) de flux de bronze et de ses alliages dans cette catégorie depuis l'enquête 2024.

Les volumes de cuivre répondent à une demande croissante en anodes, attribuée à l'augmentation de la production d'équipements électriques et électroniques au cours de l'année 2024. Il en va de même pour l'aluminium, avec une tendance haussière de la demande en matière première recyclée au premier semestre, amoindrie au second semestre en raison du ralentissement du secteur automobile. Ce dernier explique également la baisse des ventes de métaux

non ferreux issus des moteurs électriques (-30,5 %, soit -54 kt sur 12 mois).

Les ventes de câbles en cuivre et en aluminium enregistrent une forte baisse, respectivement de -42,1 % (-37,5 kt) et -25,6 % (-6,8 kt). Une baisse significative est également observée sur le plomb et les batteries (-23,6 %, soit -50,5 kt sur 12 mois). Le zinc enregistre pour sa part une diminution de 33,7 % (-42 kt), conséquence une fois encore du ralentissement des principales industries consommatrices, à savoir l'automobile et le bâtiment.

Les deux principaux canaux de collecte restent les achats au détail et les déchets d'usine, représentant respectivement 655 kt (-0,5 %) et 539,6 kt (-15,8 %) de métaux non ferreux.

Les tonnages collectés dans la filière VHU ont augmenté de 16,4 %, atteignant 62,2 kt. Une hausse significative est également constatée pour la collecte en déchetteries (+57,5 %, totalisant 56,1 kt) et pour celle des déchets issus du bâtiment désormais mieux tracés (+83 %, 114 kt).

La collecte des métaux issus des DEEE enregistre également une progression importante (+14 %, atteignant 50,7 kt), en lien avec l'évolution du marché du neuf.

Enfin, une variation notable concerne les flux de métaux non ferreux issus de bennes DND en mélange, passés de 23 kt collectés en 2023 à 43,6 kt en 2024. Ils représentent désormais 2,4 % du total collecté.

La majorité des ventes a lieu au sein de l'Union européenne, avec 57,7 % des volumes, contre 33,2 % pour les métaux non ferreux vendus en France. Les exportations hors UE représentent 9,2 % du total en 2024, en raison d'une diminution de la demande intra-européenne (-4,5 %). Le marché français, quant à lui, affiche une légère hausse de 4,8 %.

ENJEUX 2025 ET PERSPECTIVES 2026 : ENTRE TRANSITION RÉGLEMENTAIRE ET INCERTITUDES DE MARCHÉ

Le développement des filières REP DEEE et VHU comportera des obligations d'incorporation de matériaux recyclés, notamment pour les batteries et l'aluminium dans les véhicules : cela influencera positivement la demande en matériaux recyclés.

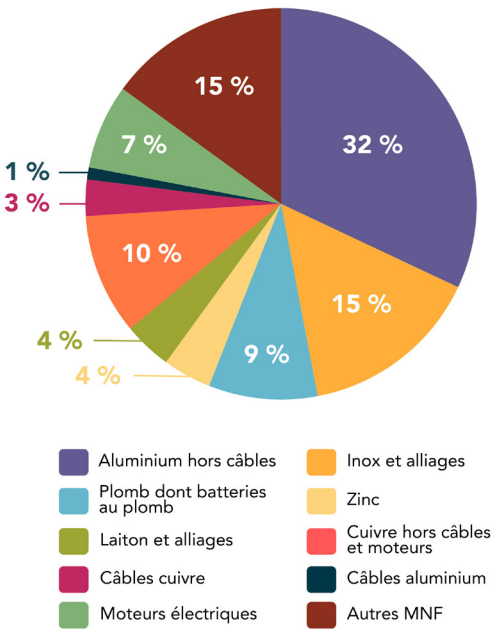
Les métaux non ferreux restent fortement impactés par le ralentissement de l'activité des secteurs industriels de la construction et de l'automobile, qui souffrent d'une demande, et donc d'une production, faibles au premier semestre 2025. La Fédération Française du Bâtiment signale notamment une baisse d'activité de 4,4 % au premier trimestre 2025.

Depuis 2024, l'Europe affiche une volonté d'intensifier sa souveraineté sur les matières premières critiques et stratégiques, en particulier sur des métaux comme le cuivre, l'aluminium et les terres rares, avec la publication du CRM Act. L'un des principaux leviers pour conserver ces métaux sur le territoire européen consiste à en améliorer le recyclage, notamment par l'imposition de taux d'incorporation de matières premières recyclées : à terme, 25% de la demande européenne devra être couverte par des matières premières critiques recyclées.

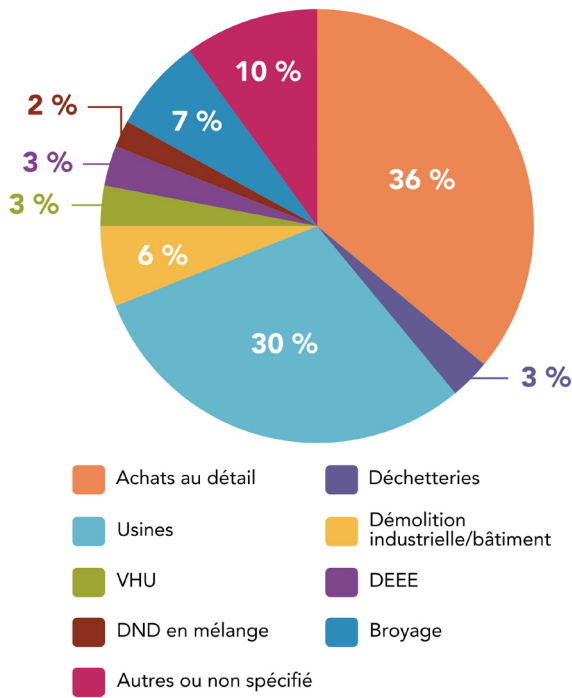
L'OFREMI, entité du BRGM dédiée aux métaux critiques et créée en 2023, a établi en 2024 et 2025 un plan d'action sur le cuivre à horizon 2035. Plusieurs de ses mesures portent sur la conservation du cuivre recyclé au sein du territoire européen, ainsi que sur la création de débouchés supplémentaires en Europe pour ce métal.

Dans l'ensemble, les cours du London Metal Exchange ont révélé une forte volatilité des prix des métaux non ferreux ces derniers mois, dans un contexte très incertain qui rend difficile toute projection fiable pour les mois et années à venir.

Répartition des ventes de métaux non ferreux en 2024



Origines des métaux non ferreux collectés en 2024





Tess
POZZI
Présidente de FEDERREC DEEE

BILAN 2024 : UNE FILIÈRE EN CROISSANCE

La collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) est en **nette progression, avec 1 212 889 tonnes déclarées collectées en 2024, soit +16 %** par rapport à 2023. Ce tonnage comprend 969 467 tonnes de DEEE ménagers et 243 422 tonnes de DEEE professionnels. Concernant la filière dédiée aux panneaux photovoltaïques, ce sont près de 9 477 tonnes qui ont été collectées en 2024.

Les collectivités demeurent le principal canal de collecte des DEEE ménagers, représentant entre 70 % et 75 % des volumes collectés.

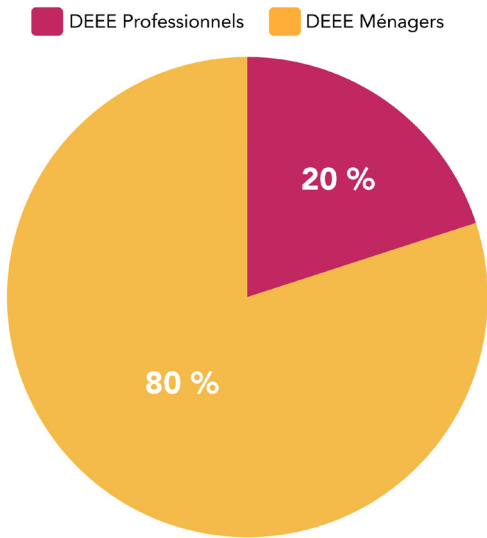
Les entreprises de gestion des déchets (ou GDD) représentent quant à elles le principal canal de collecte des DEEE professionnels, avec une part située entre 90 % et 95 %. Par ailleurs, les entreprises de gestion des déchets jouent un rôle significatif dans la collecte des DEEE ménagers, représentant entre 30 % et 40 % du total.

Ainsi, **la promotion des contrats GDD a eu un effet bénéfique sur la collecte**, en particulier pour les DEEE professionnels. Ces contrats, à la différence de ceux issus des appels d'offres des éco-organismes, permettent aux entreprises de gestion des déchets de continuer à collecter et recycler les flux en lien direct avec le dernier détenteur, assurent la traçabilité des flux et contribuent au reporting national des tonnages collectés. **FEDERREC a souhaité dupliquer ce modèle de contractualisation efficace sur les DEEE, et a résolument milité pour son application dans le cadre de la nouvelle REP Batteries.** **Le réemploi des équipements électriques et électroniques (EEE) usagés progresse également**, avec plus de 55 000 tonnes réemployées en 2024.

Concernant les performances de traitement, la filière maintient un niveau élevé avec **un taux de recyclage global de 78 %**. L'ensemble des objectifs de recyclage par flux est globalement atteint, que ce soit pour les gros équipements (froid et hors froid), les petits appareils en mélange, les écrans ou les lampes.

Pour les panneaux photovoltaïques, le recyclage demeure le mode de traitement prédominant (86,81 %), devant la valorisation énergétique (5,07 %) et l'élimination (8,12 %) (source : SOREN).

Répartition des DEEE ménagers et professionnels collectés en 2024



Sources : Rapport annuel 2024 Ecosystem, Ecologic, Soren

ENJEUX 2025 ET PERSPECTIVES 2026 : UNE REFONTE DE LA REP DANS UN CADRE LÉGISLATIF MOUVANT

Dans le cadre des consultations portant sur la modification du cahier des charges d'agrément, **FEDERREC a agi en faveur d'une réforme partielle de la REP DEEE, en proposant l'instauration d'une obligation d'extraction qui préserve les batteries portables et celles des moyens de transport léger (MTL)** au sein des centres de traitement des DEEE pour réduire le risque d'incendie. Par ailleurs, FEDERREC a demandé que la communication des éco-organismes à destination des citoyens intègre une alerte sur les dangers des incendies liés aux batteries, risques qui concernent directement les entreprises du secteur.

FEDERREC a également participé activement aux consultations portant sur les textes réformant la REP Batteries, afin d'encourager l'émergence de nouvelles filières tout en préservant l'équilibre des filières existantes, telles que celle des batteries au plomb.

FEDERREC est désormais partie prenante auprès de l'AFNOR pour l'élaboration de la norme relative à la collecte et au traitement des DEEE. L'expertise des entreprises du réseau constitue un apport essentiel dans les instances de normalisation.

Dans le cadre du Circular Economy Act, la Commission européenne a quant à elle lancé le processus de révision de la directive DEEE. Un nouveau texte est attendu courant 2026. FEDERREC apportera son expertise lors des consultations publiques.

Par ailleurs, FEDERREC veillera à ce que les futures exigences réglementaires relatives à la récupération et à la valorisation des matières premières critiques et stratégiques contenues dans les DEEE, issues du Circular Economy Act, soient pleinement compatibles avec les modèles économiques et opérationnels du recyclage.



Jean-Pierre
LABONNE
Président de FEDERREC
Déconstruction automobile

« La filière s'adapte à l'entrée en vigueur de la REP VHU mais les tensions restent vives. »

BILAN 2024 : UNE FILIÈRE PERFORMANTE FRAGILISÉE
PAR LA MISE EN PLACE DE LA REP

Selon les dernières données fournies par l’observatoire de l’ADEME en 2022, la France comptait 1 759 centres VHU et 61 broyeurs agréés, soit 23 centres VHU de plus et 1 broyeur supplémentaire par rapport à 2021. Parmi eux, 1 572 centres ont transmis leur déclaration à l’ADEME sur les résultats du traitement des VHU, via le logiciel Syderep, garantissant une fiabilité des données à hauteur de 90%.

Ces centres ont déclaré avoir pris en charge **1 168 225 VHU en 2022 (-13,2 % par rapport à 2021), représentant chacun en moyenne 1,3 tonne de matériaux traités (-11,8 % par rapport à 2021)**. Les taux de réutilisation et de recyclage (TRR) ainsi que les taux de réutilisation et de valorisation (TRV) ont poursuivi leur progression par rapport à l’année précédente et dépassent toujours les objectifs fixés par la directive européenne de 2000 (85% de TRR et 95% de TRV). En 2022, le **TRR moyen s’élevait à 88,3 % de la masse des VHU pris en charge, et le TRV à 95,6 %**.

En 2024, on estime qu’environ **1,1 million de VHU ont été collectés, représentant près de 825 kt d’acier recyclé** en fin de chaîne. Le reste de la masse des VHU est principalement constitué de métaux non ferreux et de plastiques, dans des proportions variables. En particulier, près de **62 000 tonnes de métaux non ferreux** ont été récupérées en valorisant les VHU, soit 3,4 % du total des métaux non ferreux collectés.

Le réemploi a fait l’objet d’un intérêt accru, porté notamment par le positionnement des plateformes de vente en ligne et des assureurs sur ce marché. En octobre 2024, une étude publiée par l’ADEME sur la pièce de réemploi a conclu que le décret du 30 mai 2016 (entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017, visant à encourager la réutilisation de pièces détachées) a eu peu d’impact sur l’évolution du marché. Parallèlement, dans le cadre de la construction de la REP VHU, les constructeurs poussent à l’intégration de taux de réemploi jugés inatteignables pour une grande partie des centres VHU qui traitent les VHU les plus âgés.

L’année 2024 a également été marquée par la **construction houleuse de la REP VHU, avec l’agrément d’un éco-organisme et de 20 systèmes individuels (SI)**. La filière a exprimé de vives inquiétudes quant à ce déploiement, en raison de problématiques anticoncurrentielles et d’un manque de coordination entre les SI et l’éco-organisme (EO). En effet, parmi les 20 SI, organisés autour de 3 gestionnaires de réseau, une dizaine ont proposé des clauses préférentielles sur la matière issue des centres VHU et des broyeurs, qui risquent de désorganiser durablement le marché et la profession si elles sont appliquées.

ENJEUX 2025 ET PERSPECTIVES 2026 : VERS UNE GOUVERNANCE UNIFIÉE POUR LA REP VHU

En 2025, aucune coordination n’est prévue par les textes entre les systèmes individuels et l’éco-organisme, qui affichent donc des exigences divergentes en matière de contrôles, de remontée des données, de réalisation d’études techniques ou encore de lutte contre la filière illégale. Cette situation engendre une

complexité opérationnelle et administrative qui devient ingérable pour de nombreuses entreprises du recyclage automobile.

En 2026, l’enjeu principal consistera à **coordonner les actions** des systèmes individuels et de l’éco-organisme, afin de **mutualiser certains sujets**

transversaux (remontée des données, audits de contrôle, etc.).

Pour ce faire, **une nouvelle instance, baptisée ACCESSIVE, est en cours de construction. Elle représente une perspective majeure d’organisation et d’efficacité de la REP VHU à horizon 2026.**

« La filière du réemploi des palettes traverse en 2024 une phase critique, caractérisée par une baisse de la demande, une saturation logistique et une réorientation des palettes pour destruction vers la valorisation énergétique. »

BILAN 2024 : UNE COLLECTE STABLE MAIS UNE DEMANDE EN NET RECUL

En 2024, **100 978 450 unités de palettes ont été collectées pour reconditionnement**, soit une augmentation de 1 % par rapport à l’année précédente. Dans la continuité de 2023, le niveau de collecte demeure stable, notamment porté par le sursaut d’activité passager lié aux Jeux Olympiques de Paris.

En revanche, la quasi-totalité des secteurs étant en retrait, cela a entraîné **une forte baisse de la demande en palettes, et donc en palettes reconditionnées**, particulièrement marquée pour la palette Europe tout au long de l’année.

Dans ce contexte, la répartition des destinations des palettes collectées a été légèrement impactée. À collecte constante, le nombre de palettes effectivement

reconditionnées s’élève à 90,9 millions, soit une baisse de 5,3 % par rapport à 2023. À l’inverse, en réaction au ralentissement de circulation du parc et à la nécessité de trouver des débouchés, 7,1 millions de palettes ont été dirigées vers la valorisation énergétique (contre 1 million en 2023) répondant à une forte demande en raison des difficultés d’approvisionnement des énergéticiens. L’envoi en filière panneautière des palettes pour destruction est resté stable avec 3,02 millions de palettes orientées vers le recyclage matière (contre 3 millions en 2023).

Ces évolutions, conjuguées à la hausse des coûts de transport, de main-d’œuvre et d’énergie, ont accentué l’effet de ciseau déjà observé en 2023, impactant négativement les marges des acteurs du reconditionnement de palettes.

ENJEUX 2025 : ENTRE CONTRACTION DES VOLUMES ET REPRISE PROGRESSIVE

Le marché de la palette, intrinsèquement lié au climat général de l’économie en tant que maillon essentiel de la chaîne logistique, fait face à une **réduction des volumes de produits échangés**, ce qui érode le gisement de palettes collectées pour reconditionnement.

Les stocks accumulés en 2024 et jusqu’à la fin du premier trimestre 2025 ont toutefois pu être écoulés à un niveau très bas, grâce à une reprise de l’activité constatée depuis avril. En parallèle, une hausse du prix du bois pour planches a entraîné une augmentation des prix du réemploi.

PERSPECTIVES 2026 : PRÉSERVER UNE FILIÈRE PERFORMANTE DANS LE CADRE DE LA REP

L’entrée en vigueur de la REP Emballages Professionnels, qui intègre dans son périmètre les palettes en bois, devra se concentrer sur la sensibilisation au réemploi sans déstabiliser une filière déjà structurée, territorialisée et performante, affichant des taux élevés de réemploi et de recyclage.

En dehors de la situation exceptionnelle de 2024, les performances des deux années précédentes témoignent

- de cette efficacité :
- 96 % des palettes collectées pour reconditionnement étaient réemployées,
 - 3 % réincorporées en valorisation matière,
 - 1 % broyées pour alimenter les centrales biomasse.

Les circuits existants et les pratiques vertueuses actuelles favorisent l’économie locale et permettent une gestion optimale des palettes en circuits courts.

« Portée par une collecte en hausse et la consommation domestique, la filière rebondit. »



Martial
GABILLARD

Président de FEDERREC
Palettes et Bois

L'expérimentation de la collecte de bois issus de plusieurs filières REP (DEA, PMCB, ABJ, JJ) dans une même benne a ainsi capté 14 % du gisement (1,1 Mt). En parallèle, les flux en bennes DND en mélange reculent de 14 % (-164 kt) et ceux collectés en déchetteries de 22 % (-525 kt). D'autres canaux d'approvisionnement ont également diminué, comme la collecte industrielle des rebuts de production (-142 kt, ou -12 %), en lien avec la crise du bâtiment affectant notamment les scieries et industriels de la seconde transformation, et la filière emballages impactée par le ralentissement général de l'activité économique (-157kt, ou -30 %).

UNE DEMANDE NATIONALE EN FORTE PROGRESSION

La vente de matières premières bois issues du recyclage s'élève à 7 180 530 tonnes, en hausse de 3,6 % (+250 kt) par rapport à 2023. La tendance anticipée par les opérateurs et soutenue par une récente étude de l'ADEME¹ se confirme : les flux sont davantage réorientés vers le marché national.

La demande française de bois déchets atteint 5 086 050 tonnes (+325 kt), représentant 71 % des volumes vendus, soit une progression de +6,8 % par rapport à 2023 en cohérence avec le développement de nouvelles capacités de consommation. En revanche, après plusieurs années de croissance continue, les exportations reculent de 3,4 % (-74 kt) pour s'établir à 2 094 478 tonnes, ce qui représente 29 % des ventes. Cette baisse est particulièrement marquée vers les pays scandinaves, où la diminution des besoins en bois-énergie est liée à des conditions climatiques plus chaudes.

RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET CONTRAINTES RÉGLEMENTAIRES

Le chiffre d'affaires du secteur atteint 312,35 millions d'euros, en hausse de 4 %, principalement grâce à l'augmentation des

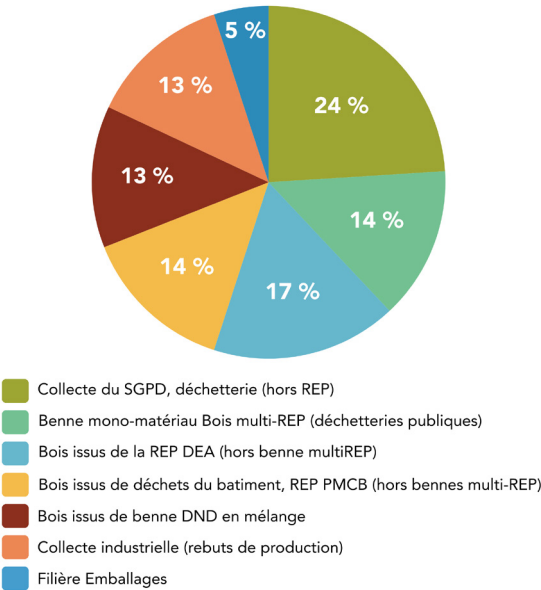
BILAN 2024 : LA FILIÈRE BOIS REPART À LA HAUSSE, PORTÉE PAR LA COLLECTE ET LA DEMANDE FRANÇAISE

Après une année 2023 relativement stable, mais ponctuée de fluctuations importantes, la visibilité des opérateurs s'est encore réduite en 2024 en raison de la forte variabilité des apports en bois déchets d'une part et de la demande des consommateurs d'autre part. Malgré ce contexte incertain, l'exercice se caractérise par un rebond de l'activité économique des gestionnaires de déchets de bois, après deux années globalement au ralenti.

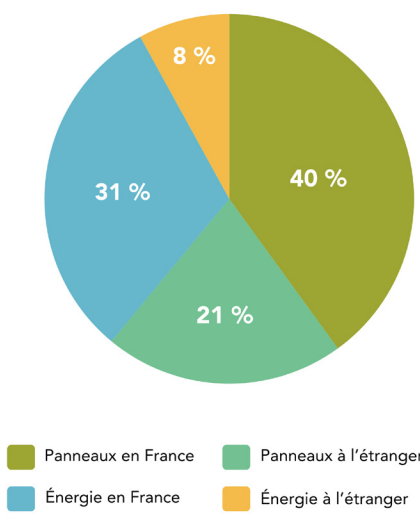
UNE COLLECTE EN HAUSSE MAIS DES FLUX RÉAFFECTÉS

La collecte totale de bois déchets atteint 7,721 millions de tonnes, en progression de 4,7 % (+348 kt) par rapport à 2023 (7,37 Mt). Cette augmentation masque toutefois d'importantes réaffectations dans la répartition des tonnages. La montée en puissance des collectes séparées au profit des filières de traitement a réduit le volume de bois collecté en mélange et orienté vers l'élimination ou la production de CSR.

Répartition des tonnages collectés en 2024



Répartition des débouchés de valorisation



tonnages collectés, les prix restant globalement stables sur l'année malgré des variations ponctuelles importantes. Toutefois, les exploitants doivent assumer des investissements non productifs liés à l'évolution réglementaire, notamment la mise en œuvre opérationnelle de la directive européenne RED II² qui impose la mise en place de systèmes de traçabilité et de certifications.

ENJEUX 2025 : OPPORTUNITÉS ET DÉFIS POUR LA FILIÈRE BOIS

Malgré un niveau d'activité globalement faible au premier semestre dans l'ensemble des secteurs générant des déchets de bois, aucun déficit majeur de volume n'est constaté pour approvisionner les filières consommatrices. Des signes positifs s'observent d'ailleurs en aval, où la consommation nationale continue de progresser.

En amont, la montée en puissance des bennes mono-matériau multi-REP en déchetteries publiques permet de capter de nouveaux gisements et présente encore une marge de progression importante. En effet, la majorité des déchets de chantier reste gérée en dehors du système REP, en raison du retard de déploiement de la REP PMCB pourtant en vigueur depuis mai 2023.

Du côté des filières de consommation, l'industrie panneautière demeure vigilante afin de préserver sa position sur le marché et garantir un approvisionnement suffisant pour poursuivre son objectif d'augmentation de 5 % par an d'incorporation de bois déchets dans ses produits. La filière énergie a été quant à elle très demandeuse en bois déchets pour compenser ses difficultés d'approvisionnement en biomasse forestière. Ces difficultés sont liées à des conditions météorologiques exceptionnelles, marquées par une forte pluviométrie qui a limité les opérations d'exploitation forestière.

S'agissant des filières REP, les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre de la REP PMCB par les éco-organismes, en partie liées aux multiples modifications réglementaires et aux contraintes financières pesant sur les metteurs en marché de bois, ont conduit les parties prenantes à repenser la prise en compte du bois dans cette filière. Le travail de refondation annoncé par la ministre Agnès Pannier-Runacher constitue un axe de travail déterminant qui doit permettre d'aboutir à un modèle assurant des soutiens financiers, garants de la continuité de fonctionnement d'une filière mature, opérant jusqu'à présent une gestion pérenne et performante des déchets de bois issus de chantiers.

PERSPECTIVES 2026 : SOUTENABILITÉ, PERFORMANCE ET VIGILANCE RÉGLEMENTAIRE

Les travaux engagés autour de la REP PMCB doivent aboutir à un meilleur dimensionnement de la filière et à un dispositif soutenable pour l'ensemble des acteurs, indispensable à l'atteinte des performances attendues. À défaut, il existe un risque que les externalités négatives du dispositif REP dépassent les bénéfices pourtant clairement observables sur les tonnages entrants de déchets de bois.

Dans la même perspective, l'entrée en vigueur prochaine de la REP Emballages Professionnels suscite des inquiétudes quant à la gestion des emballages en bois. Elle devra viser une performance additionnelle, une amélioration de la traçabilité et, simultanément, le maintien des outils industriels et du maillage territorial existants.

Enfin, l'arrivée à échéance de nouvelles réglementations, notamment celles liées à la mise en œuvre de la directive REDIII³, continuera, comme ce fut le cas avec la directive REDII, à mobiliser des moyens humains et financiers supplémentaires au sein des entreprises, sans générer de gain productif.

¹Étude de gisement des déchets de bois dans la filière bois / bois énergie, ADEME, 2024. <https://bibliaire.ademe.fr/>

²Directive (UE) 2018/2001 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 sur la promotion de l'énergie renouvelable (« RED II »).

³Directive (UE) 2023/2413 modifiant la RED II et autres textes sur l'énergie renouvelable (« RED III »)



Olivier
PONTI
Président de FEDERREC BTP

BILAN 2024 : CRISE DU BÂTIMENT
ET DÉPLOIEMENT DIFFICILE DU DISPOSITIF REP

Alors qu’en 2023, le secteur du bâtiment enregistrait déjà une baisse de -0,9 % de son activité, **l’année 2024 confirme son entrée en récession, avec une chute de -6,6 % en volume**, principalement due à l’effondrement de la consommation du neuf. Les années 2023 et 2024 ont respectivement connu des baisses de -24,9 % et -21,9 % de l’activité dans le logement neuf. Le non-résidentiel neuf n’est pas épargné, affichant une

contraction de -7,4 % de son activité.

Au total, en 2024, les mises en chantier enregistrent une baisse de -14,2 %, pour atteindre 253 000 unités, un seuil historiquement bas, correspondant pour la première fois à celui observé au milieu du 20^e siècle.

Bien que les 30 000 emplois (ETP) supprimés en 2024 ne représentent que 2,2 % des emplois du

secteur et semblent témoigner de la résilience des entreprises du bâtiment, la FFB estimait en janvier 2025 qu’environ 100 000 ETP pourraient être menacés par la crise en 2025.

Ce contexte économique difficile en 2024 est aggravé par un déploiement complexe et incohérent de la REP relative aux Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB), introduite en 2023. L’impact de la crise du bâtiment sur les filières de gestion des déchets pourrait s’avérer conséquent, notamment en raison de la baisse de la consommation de matériaux, qui impacte à la fois l’assiette financière du dispositif REP et les débouchés des MPIR.

À titre d’exemple, en 2024, la faible consommation de gypse recyclé dans le bâtiment a conduit à la saturation des filières de reprise du plâtre. Cette situation se poursuit en 2025, avec des stocks atteignant des niveaux critiques.

UN DÉPLOIEMENT DE LA REP SEMÉ D'EMBÛCHES POUR L'ENSEMBLE DES ACTEURS DE LA FILIÈRE

D’une part, de nombreuses modifications réglementaires intervenues en 2024 ont modifié le cahier des charges, le gisement de référence, l’obligation de reprise distributeur et la définition des producteurs contribuant à l’instabilité du déploiement de la REP. Elles révèlent un **dispositif mal dimensionné** par l’Administration, en décalage avec les réalités du terrain et les besoins des parties prenantes.

D’autre part, les pratiques des éco-organismes modifient en profondeur les activités des gestionnaires de déchets et fragilisent leur équilibre économique :

- **Un poids administratif considérable** est engendré par la REP, alourdi par les multiples systèmes d’information des éco-organismes, à des degrés de maturité variables. Leurs nombreux dysfonctionnements entraînent erreurs et retards de paiement. Chacune de ces difficultés est amplifiée par l’augmentation des tonnages soutenus par la REP, générant une hausse des Besoins en Fonds de Roulement pour les entreprises.
- **Les soutiens financiers** proposés par les éco-organismes ne couvrent pas l’ensemble des contextes opérationnels de gestion des déchets du bâtiment, et **se révèlent donc insuffisants** dans de nombreuses situations.
- **Les difficultés d’accès à certains soutiens**, les rééquilibrages physiques entre éco-organismes, les investissements lourds en contenants nécessaires pour équiper un maillage des points de reprise (par ailleurs parfois incohérent et inutilisé) sont autant d’obstacles qui entravent la visibilité des gestionnaires de déchets sur leur activité.

ENJEUX 2025 ET PERSPECTIVES 2026 : VERS UNE REFONDATION DE LA REP PMCB

Au regard des difficultés rencontrées en 2024, avec un ensemble de fédérations représentantes des parties prenantes (entreprises du bâtiment, distributeurs, metteurs en marché), **FEDERREC a sollicité la ministre de la Transition écologique Agnès Pannier-Runacher afin de réformer le dispositif REP PMCB** jugé inapplicable en l’état.

Cette demande a été acceptée par la ministre en mars 2025. **L’année en cours est donc celle de la préparation et de la refondation du système de REP PMCB.** La réussite de cette refonte est essentielle pour résoudre les difficultés observées, qui s’accroissent au premier semestre 2025. Les éco-organismes font face à des ressources financières insuffisantes pour soutenir les tonnages de déchets intégrant massivement le dispositif depuis le printemps.

Les travaux liés à cette refondation doivent être menés rapidement : les mesures prises par certains éco-organismes, notamment la suspension des soutiens à la reprise des déchets, témoignent de **l’urgence de la situation**. Le ministère estime que ces travaux devraient permettre une entrée en vigueur de la nouvelle version de la REP au cours du premier semestre 2026.

GISEMENT DE RÉFÉRENCE ET EXUTOIRES DES DÉCHETS DE LA REP PMCB

Le nouveau gisement de référence de la REP PMCB pour l’année 2024 est issu d’une étude commandée par l’OCAB au réseau des Cellules Économiques Régionales de la Construction.

Cette étude diffère de l’étude de préfiguration de l’ADEME réalisée lors de la création de la REP, qui estimait à 40 Mt les déchets issus du bâtiment. Cet écart s’expliquerait principalement par une réaffectation des déchets de béton et d’inertes en mélange vers le secteur des travaux publics.

Catégories	Flux	Gisements en kt
Déchets inertes	Béton	8806
	DI en mélange	2078
	Terres cuites	4160
	Déchets d’enrobés	659
	Total PMCB Catégorie 1	15703
Déchets non dangereux non inertes	Métaux	2325
	Bois	1632
	Plâtre	544
	Laine minérale	127
	Plastiques	291
	Moquette	27
	Membranes bitumeuses	73
	DNDNI en mélange (non identifiés)	657
	Verre plat	249
	Total PMCB Catégorie 2	5925
Total gisement PMCB hors DD		21628

L’étude de l’OCAB estime que, sur un total de 21 628 kt de déchets non dangereux, 15 703 kt sont des inertes, soit 72,6 %. Les gestionnaires de déchets estiment une composition comparable.

Le gisement collecté par les gestionnaires de déchets en 2024 (comparé à 2023) se répartit ainsi :

74 %
D’INERTES
(+4 PT)

25 %
DE DND NON INERTES
(-1 PT)

1 %
DE DD
(-3 PT)

Démolition	Construction neuve	Réhabilitation
51 %	13 %	36 %

Répartition de la production de déchets en volume, selon les secteurs d’activité du bâtiment

Cette répartition et l’analyse du gisement global mettent en lumière la nécessité de travailler sur deux catégories différentes des catégories actuelles : à l’instar de la Catégorie 1 Inertes et de la Catégorie 2 Déchets Non Dangereux Non Inertes (DNDNI), il serait judicieux d’intégrer la réalité du terrain avec une Catégorie 1 Démolition et une Catégorie 2 Neuf et Réhabilitation.



Sylvain
HOURQUEBIE
Président de FEDERREC Verre

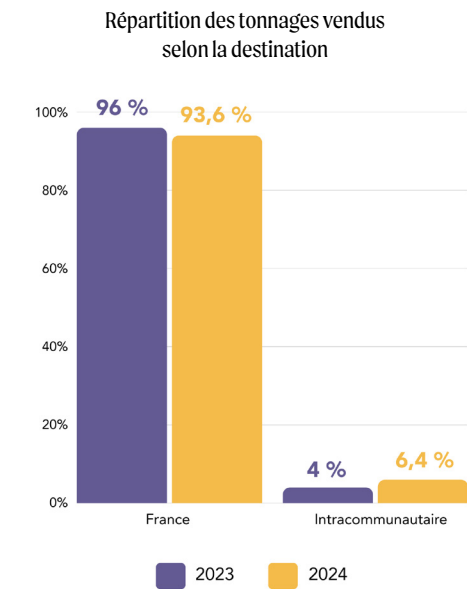
BILAN 2024 : LA FILIÈRE AMÉLIORE SES PERFORMANCES ET IDENTIFIE DE NOUVEAUX GISEMENTS MALGRÉ LE RALENTISSEMENT DE LA CONSOMMATION

La collecte de verre ménager enregistre en 2024 une baisse moins marquée que l'année précédente : **-1,5 % contre -2 % en 2023, soit 2 278 305 tonnes collectées en 2024** contre 2 313 000 tonnes en 2023. Comme l'année précédente, cette diminution reste très limitée au regard de la chute drastique de la consommation domestique due à l'inflation et de la réduction des exportations depuis septembre 2023. La performance croissante de la collecte permet néanmoins à la filière de limiter la baisse des tonnages captés. Les réajustements consécutifs à l'année 2022, marquée par une euphorie de la consommation et de la production de verre, continuent toutefois de se faire sentir.

La collecte de verre plat enregistre une diminution de **-4,7 %, atteignant 245 411 tonnes en 2024** contre 257 600

tonnes en 2023. Cette baisse intervient après deux années consécutives de croissance : +4,9 % en 2022 et +2 % en 2023. Le ralentissement de la construction et de la rénovation en 2024 a limité la captation de verre industriel, qui représente 80 % du gisement, soit 196 328 tonnes en 2024, contre 83 % en 2023.

En revanche, la filière du verre plat bénéficie encore des effets positifs de la mise en place des REP PMCB et VHU (incluant également le remplacement des pare-brises), qui contribuent à augmenter légèrement les volumes collectés. De larges quantités de verre plat en fin de vie échappent encore à la filière, mais les efforts menés depuis dix ans montrent des signes encourageants d'amélioration.



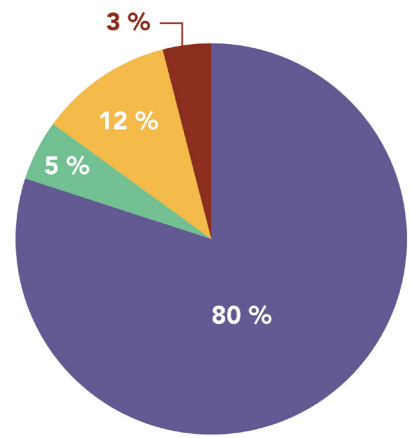
Le chiffre d'affaires de la filière est estimé à environ 160 752 000 € (+1,9 %).

En 2024, la consommation de calcin est restée globalement stable, dans un contexte de fort ralentissement économique. **93,6 % des tonnages** de calcin ont été consommés en France, contre 96 % en 2023.

La hausse de l'export s'explique par le ralentissement de la production française, marqué par des fermetures temporaires et, plus rarement, définitives de fours verriers sur le territoire. Les exportations vers des pays frontaliers, tels que l'Espagne ou l'Italie, ont permis de rééquilibrer les excédents de calcin produits en France.

La filière demeure ainsi engagée dans une forte dynamique d'incorporation croissante du calcin, faisant d'elle une industrie locale particulièrement vertueuse, notamment sur les plans environnemental et social.

Répartition des origines de collecte de verre plat



- Déchets d'usines
- Déconstruction du bâtiment
- Démantèlement de VHU et remplacement de pare-brises
- Autres (pharmacie, panneaux PV, etc.)

ENJEUX 2025 : PERFORMANCE ET STRUCTURATION DES REP POUR LIMITER L'IMPACT DE LA BAISSSE DE LA CONSOMMATION

Le ralentissement économique amorcé en 2023 s'est poursuivi en 2024, puis en 2025. En améliorant les performances du geste de tri citoyen et de la collecte, ainsi qu'en renforçant la structuration de la captation de nouveaux gisements, la filière industrielle locale de collecte, de tri et de recyclage démontre, en 2025, sa résilience et sa capacité d'adaptation.

La baisse de la production verrière se confirme durant les premiers mois de 2025. La consommation locale de calcin français en subit les effets, malgré un léger report vers le proche export. La visibilité sur un éventuel redémarrage de la production reste faible dans un contexte global d'incertitude économique. En conséquence, l'année **2025 voit la fermeture définitive de certains fours**, entraînant une réorganisation géographique des flux de calcin. La France semble toutefois mieux résister que certains pays d'Europe centrale, mais moins bien que d'autres, où les coûts de l'énergie et de la main-d'œuvre sont plus faibles. Pour compenser la baisse d'activité, la filière constitue des stocks et accroît légèrement ses exportations. Elle reste vigilante à ce que l'augmentation constante du taux moyen d'incorporation du calcin continue d'absorber les volumes préparés.

Concernant le verre plat, le déploiement prévu pour la REP PMCB en 2024 n'a pas atteint les résultats escomptés, conduisant début 2025 au lancement d'une réforme en profondeur et générant un certain degré d'incertitude pour ce gisement. Toutefois, les taux de collecte de menuiseries en fin de vie progressent légèrement et de manière continue, laissant présager l'émergence d'une filière performante dans les années à venir.

La collecte du verre issu des véhicules hors d'usage (VHU) se structure avec la REP, ce qui devrait considérablement accroître les taux de collecte. La majorité du verre plat automobile reste cependant issue du remplacement des pare-brises, une filière de recyclage déjà bien organisée depuis plusieurs années.

PERSPECTIVES 2026 : DÉVELOPPER ET PROTÉGER LA FILIÈRE LOCALE

En 2026, afin de préserver l'industrie et l'emploi locaux, la filière restera vigilante face aux conséquences de l'importation de verre ménager en provenance de Turquie ou d'Asie sur les productions verrières locales européennes. Les effets se font déjà légèrement sentir en France et plus nettement en Europe centrale.

La structuration des filières REP se poursuivra en 2026, notamment avec celle de la REP Emballages Professionnels, dont le fonctionnement majoritairement financier laisse présager de bonnes performances. L'année 2026 sera également marquée par la croissance des REP PMCB et VHU, ainsi que par le **développement du réemploi** inclus dans la REP Emballages Ménagers. Ce dernier devrait permettre au matériau verre de gagner quelques parts de marché. La filière veillera à **assurer la complémentarité entre les réseaux locaux de réemploi et l'industrie du recyclage performante** déjà en place.

Enfin, sur l'ensemble des segments, verre plat issu de la déconstruction du bâtiment, verre automobile, réemploi, verre médical, etc. la filière poursuivra ses actions de communication sur des filières parfois méconnues. La collaboration avec l'ensemble des parties prenantes, afin de garantir des taux de collecte et de recyclage toujours plus élevés, restera le mot d'ordre pour 2026 et les années à venir.



Stéphane
PANOU
Président de FEDERREC
Papiers-Cartons

BILAN 2024 : TENDANCES ET ÉVOLUTIONS DU SECTEUR

Globalement, la collecte des papiers-cartons en France diminue par rapport à 2023, accusant une baisse de 5,5 % avec un tonnage total collecté/recyclé de 6 114 400 tonnes en 2024. Malgré le ralentissement de l'économie en France, les tonnages de carton collectés restent équivalents à l'année précédente. La collecte des papiers graphiques, quant à elle, est en recul.

Le chiffre d'affaires a augmenté de 34 % par rapport à 2023 pour atteindre 739,94 M€. Cela s'explique par l'amélioration de la demande nationale (+6 points), et par une demande soutenue à l'export dans un contexte de moindre disponibilité des matières.

On observe une baisse de 3 % de la collecte sélective des déchets ménagers par rapport à 2023, pour s'établir à 1 925 000 tonnes. La hausse de la consommation de carton par les ménages n'a pas suffi à compenser la baisse de consommation des papiers graphiques¹.

Le tonnage total collecté pour recyclage auprès des industriels s'établit à 4 198 000 tonnes en 2024.

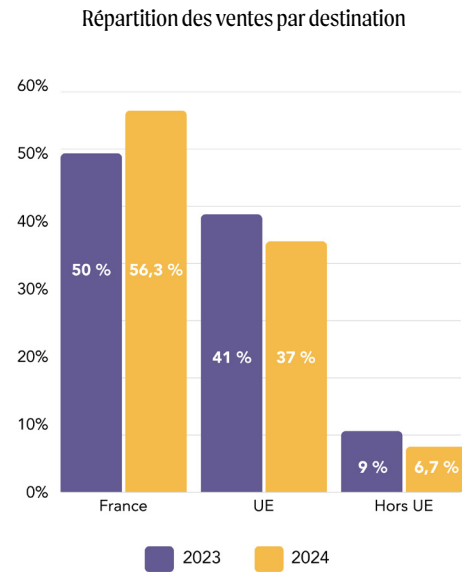
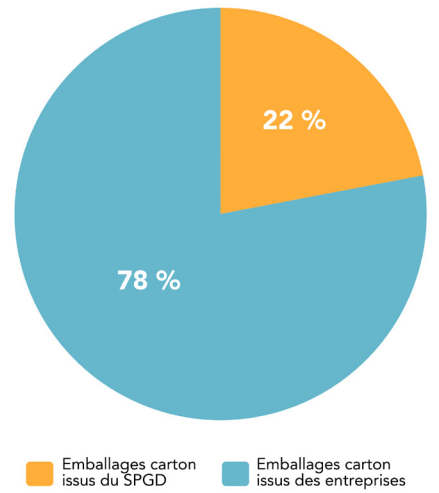
À l'image de l'année précédente, la collecte concerne majoritairement l'emballage carton (83 % des tonnages collectés). Ce flux est en légère baisse par rapport à 2023¹ (-3,17 %) avec un total d'emballages cartons collectés/recyclés de l'ordre de 5 047 400 tonnes en 2024. On observe, en revanche, une augmentation de 5 % des flux de cartons issus de la collecte sélective, avec un volume total de 1 098 000 tonnes. Cette progression s'explique notamment par la conversion de nombreux centres de tri dans le cadre de la deuxième version des extensions de consignes de tri, qui permet de capter davantage de volumes. La collecte industrielle de carton accuse, quant à elle, une baisse de 5 %, avec un tonnage collecté de 3 949 400 tonnes, en lien direct avec le ralentissement économique.

Dans la continuité des années précédentes, la collecte des papiers enregistre une nouvelle baisse (-15 %), passant de 1 255 300 tonnes en 2023 à 1 067 000 tonnes en 2024. À l'exception des papiers de bureau, dont les tonnages restent constants, la digitalisation des contenus autrefois diffusés par papier s'intensifie, réduisant ainsi les gisements. Par ailleurs, l'expérimentation OuiPub a fortement diminué les volumes collectés dans les zones concernées, renforcée par l'abandon précoce de la publicité papier par certains gros annonceurs de la grande distribution. Enfin, les difficultés traversées par le secteur de l'imprimerie se ressentent directement, comme en témoigne le faible volume de chutes de production collectées au niveau industriel.

La part des tonnages vendus en France a augmenté de 6 points par rapport à 2023, atteignant un total de 3 442 400 tonnes. Cette progression est directement liée au lancement récent de la nouvelle machine de fabrication de Papier Pour Ondulé (PPO) par l'entreprise VPK sur son site normand, ainsi qu'aux améliorations apportées par certains autres papetiers, augmentant leurs capacités.

¹Les données 2023 ont été rectifiées pour tenir compte des déclarations réalisées auprès des éco-organismes.

Origines des déchets d'emballages carton collectés en France en 2024



Sur le plan européen, de nouvelles capacités ont également vu le jour, notamment en Allemagne et en Italie. La consommation des papetiers franco-européens étant satisfaisante, l'excédent de tonnes exportées hors UE a diminué de 25 %.

ENJEUX 2025 : DÉFIS ÉCONOMIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

PLAN ÉCONOMIQUE

L'année 2025 débute sur un redémarrage de la demande, toutes sortes confondues. Cependant, les espoirs sont rapidement déçus, notamment concernant le regain attendu de la consommation des ménages. Sur le marché aval, la montée en puissance de VPK se poursuit, avec une consommation de 450 000 tonnes annuelles. De son côté, Norske Skog Golbey a inauguré en mai sa nouvelle machine, qui sera capable de consommer jusqu'à 610 000 tonnes de cartons issus du recyclage pour fabriquer du PPO, une fois pleinement opérationnelle.

Les activités sont toutefois entravées par une pénurie de chauffeurs, causant de nombreux retards de livraison à partir de mai 2025 et encore aujourd'hui. Sur le grand export, la demande est bien présente et les prix sont favorables.

PLAN RÉGLEMENTAIRE

Conformément au calendrier du cahier des charges 2024-2029 de la REP Emballages Ménagers et Papiers Graphiques (EMPG), qui fusionne les périmètres des deux REP, les papiers graphiques ont été intégrés dans les options de reprise. REVIGRAPH a été créé pour assurer la reprise filière des papiers graphiques, tandis que la reprise fédération est prise en charge par FEDERREC, qui intègre les papiers graphiques dans les contrats passés avec les collectivités par ses opérateurs labellisés.

Les négociations sur le décret et l'arrêté du cahier des charges de la REP Emballages Professionnels sont au cœur des discussions réglementaires de 2025. Cette REP couvrira un gisement annuel de cartons estimé par l'ADEME à 3 700 000 tonnes. Les orientations prises vont dans le sens d'une REP financière, dont le soutien se limite à la traçabilité des cartons.

Au niveau européen enfin, les travaux visant une sortie harmonisée du statut de déchet pour les papiers-cartons n'ont pas abouti. Cet outil réglementaire potentiel ne pourra donc pas être utilisé pour l'exportation de papiers-cartons recyclés en dehors de l'UE.

PERSPECTIVES 2026 : ADAPTATIONS ET HORIZONS POUR LA FILIÈRE

L'année 2026 débutera avec le déploiement de la REP Emballages Professionnels. Le décret institue un système financier reposant uniquement sur un soutien à la traçabilité. Sa mise en place ne devrait donc pas perturber les activités de la filière, déjà structurée.

En revanche, les mouvements transfrontaliers des différentes matières papetières connaîtront un durcissement de la réglementation concernant les exportations vers les pays hors OCDE. Ces futures restrictions constituent un sujet de vigilance pour la profession, la France étant excédentaire de plus de 1 million de tonnes, et l'Europe de 7 millions de tonnes. Il est donc nécessaire de trouver des exutoires en dehors de l'UE pour assurer une nouvelle vie à nos matières.

« Un début d’année acceptable malgré un contexte morose, mais des difficultés en fin d’année dues à une faible demande des consommateurs. »



Olivier THOMAS
Président de FEDERREC Plastiques

BILAN 2024 : DYNAMIQUE ET ÉVOLUTIONS DE LA FILIÈRE PLASTIQUES

À la suite de la crise sanitaire, les activités de recyclage des plastiques avaient connu une forte croissance, avant de s’interrompre brutalement fin 2022. Après une année 2023 morose, l’année 2024 a suivi le même rythme de croissance modérée (+1,9 % de volume collecté). **Au total, 1 024 000 tonnes de plastiques ont été collectées et recyclées en 2024**, contre 1 004 700 tonnes en 2023.

De manière générale, les activités ont redémarré sur certaines résines en début d’année, notamment celles issues de la collecte sélective comme le PET et le PEHD. Toutefois, **le recyclage a été freiné au second semestre par une demande fortement affaiblie en raison d’une large offre de PET, PVC et PE (vierges et recyclés) en provenance d’Asie du Sud-Est.**

Sur le tonnage total collecté en 2024, 31 % proviennent des déchets ménagers et 69 % des déchets industriels.

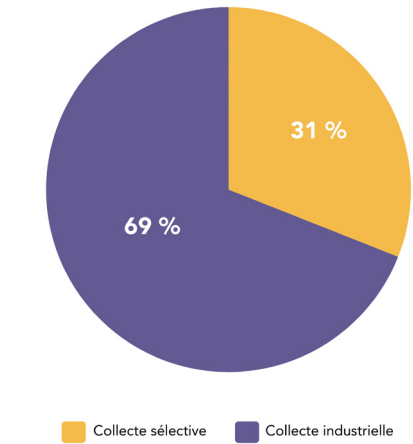
COLLECTE SÉLECTIVE

Malgré la généralisation des extensions de consignes de tri au 1^{er} janvier 2023, **la collecte des plastiques ménagers accuse une baisse sensible de -10 % par rapport à 2023, avec un volume total de 312 581 tonnes en 2024.** Cette diminution reflète le ralentissement de la consommation des ménages et peut également s’expliquer par l’abandon du plastique par certains metteurs en marché pour la fabrication d’emballages ménagers.

COLLECTE INDUSTRIELLE

La collecte industrielle a en revanche fortement progressé, enregistrant une hausse de **+8 %** par rapport à 2023, pour atteindre **711 314 tonnes**. L’année 2023 avait été marquée par une baisse ponctuelle de la demande, devenue instable. La croissance des tonnages industriels en 2024 s’inscrit donc dans la continuité de la tendance positive observée jusqu’en 2022.

Répartition des tonnages collectés selon la provenance



MARCHÉ AVAL

Cette section fait l'objet d'une vérification et sera rapidement mise à disposition.
Nous vous remercions de votre compréhension.

RÉGÉNÉRATION

En 2024, les usines françaises de régénération ont recyclé 796 kt de matières plastiques, dont 632 kt provenaient de France (source : SRP).

- L'évolution par type de résine fait apparaître :
- une hausse de consommation pour le PE (+36 kt), le PS (+5 kt), le PP (+5 kt) et divers polymères (+13 kt),
 - une baisse pour le PVC (-4 kt) et le PET (-7 kt), cette dernière s’expliquant principalement par le recul du PET coloré.

Selon le Syndicat des Régénérateurs de Plastiques, l’approvisionnement en déchets entrants provient majoritairement des emballages industriels et ménagers (environ 59 % du total). Les autres flux sont constitués des plastiques issus du bâtiment en collecte industrielle (10 %), des DEEE en collecte sélective (4 %), ainsi que de l’agrofourniture (4 %).

Type de résines	Part des ventes (en %)	Exemples de débouchés pour les matières recyclées
PE, PEHD, PEBD, PE film (polyéthylène)	42,6 %	Pots de fleurs, flacons, pare-chocs, emballages, films, secteur du bâtiment,
PP (Polypropylène)	8,7 %	Emballages, secteur de l’automobile
PET	25,4 %	Bouteilles d’eau, emballages alimentaires, fibres textiles
PS (Polystyrène)	4,3 %	Flacons, pots de yaourt, secteur du bâtiment
PVC	7,3 %	Secteur du bâtiment, revêtement, marquage publicitaire
Autres plastiques (ABS + PC + POM + PMMA)	11,8 %	

*Les arrondis peuvent conduire à un total légèrement supérieur à 100 %, néanmoins les ordre de grandeur sont respectés.

PERSPECTIVES 2025 : DÉFIS ÉCONOMIQUES ET ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

PLAN ÉCONOMIQUE

La demande en plastiques reste faible sur le début d’année 2025. Les exutoires rencontrent des difficultés financières et concentrent désormais leurs achats sur des MPiR de qualité supérieure.

La hausse des coûts de transport ajoute des frais supplémentaires, tandis que la pénurie accrue de transporteurs déstabilise la filière, qui doit redoubler d’efforts pour maintenir les délais de livraison.

Le prix du pétrole demeure extrêmement bas, rendant le plastique vierge particulièrement compétitif. Malgré les obligations européennes d’incorporation de PET recyclé, **les usines de recyclage souffrent d’un manque persistant de demande en MPiR.** On observe la fermeture d’usines de recyclage en Europe, ainsi que le gel de plusieurs projets de recyclage chimique. Quelques annonces positives émergent toutefois sur le segment de la pyrolyse :

- Tubis AG en Allemagne, avec un projet de 24 500 tonnes annuelles,
- Clean Planet Energy en Grande-Bretagne, avec une capacité prévue de 25 000 tonnes annuelles,
- Greene Enterprise, qui a obtenu des financements pour construire en Espagne des sites représentant une capacité totale de 200 000 tonnes annuelles.

En conclusion, la filière française se félicite d’avoir optimisé ses livraisons en France et en Europe, dans un contexte peu porteur, réduisant ainsi son exposition à l’export hors UE. Malgré les difficultés rencontrées pour trouver des exutoires, elle a su mettre en adéquation une demande limitée et des volumes entrants légèrement supérieurs à ceux de 2023. Ce n’est toutefois pas le cas de plusieurs pays voisins, plus dépendants des débouchés hors Union européenne.

PLAN RÉGLEMENTAIRE

La REP Emballages de la Restauration (REP ER) est lancée pour une courte période de quatre mois, en prévision de son **intégration complète dans la REP Emballages Professionnels (REP EP) au 1^{er} janvier 2026**. Le schéma de REP retenu par la DGPR s’inscrira finalement dans un modèle 100 % financier, calqué sur la REP EP. La publication du décret et du cahier des charges de la REP Emballages Professionnels est attendue au second semestre 2025.

Au niveau européen, les obligations d’incorporation de 25 % de PET recyclé dans les bouteilles pour boissons, issues de la directive SUP (Single Use Plastic), sont officiellement entrées en vigueur. Cependant, l’écart de prix entre PET vierge et PET recyclé demeure si important que cette mesure n’a, pour l’instant, qu’un impact limité sur la demande en MPiR.

CONJONCTURE 2026 : NOUVELLES RÈGLES ET IMPACTS SUR LES FLUX INTERNATIONAUX

L’année 2026 débutera avec le déploiement de la REP Emballages Professionnels. Le décret encadrant cette REP prévoit un système exclusivement financier, reposant sur un unique soutien à la traçabilité et aux coûts de traitement des plastiques triés par résines.

En parallèle, **en France, un arrêté visant à harmoniser les bonus à l’incorporation des plastiques recyclés dans les filières REP devrait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2026**. L’objectif est de renforcer l’incitation à utiliser des MPiR plastiques dans les chaînes de production.

Sur le plan international, **le Règlement sur les Transferts Transfrontaliers de Déchets (TTD) interdira définitivement, à compter de novembre 2026, les exportations de déchets plastiques vers les pays non-membres de l’OCDE**. Les exportations se concentreront donc principalement au sein de l’Union européenne, le marché britannique restant peu demandeur. Les flux vers les pays de l’OCDE dépendront potentiellement de la capacité d’absorption d’exutoires comme la Turquie.



Pierre
DUPONCHEL

Président de FEDERREC
Textiles

BILAN 2024 : UNE ANNÉE DE CROISSANCE HEURTÉE PAR UNE CRISE SANS PRÉCÉDENT

La filière Textiles a démarré l’année 2024 avec une dynamique de croissance marquée, supérieure à celle de l’année précédente. La collecte des textiles ménagers a progressé de **7,9 %**, passant de 268 161 tonnes en 2023 à **289 393 tonnes en 2024**. Cette croissance aurait sans doute été plus importante si une **crise sans précédent** n’avait éclaté **à l’été 2024** : un brusque ralentissement du marché des textiles de seconde main, causé par la **baisse du pouvoir d’achat** dans les pays importateurs (principalement africains) et par une **concurrence accrue de la fast-fashion** dans ces mêmes pays.

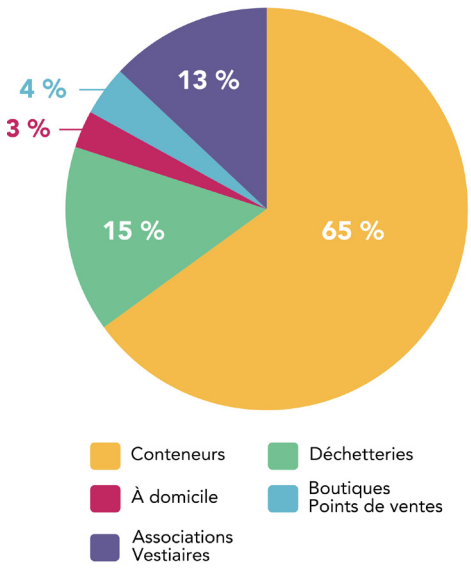
En conséquence, les débouchés de la collecte sont saturés, la demande chute, et les prix de vente des textiles collectés s’effondrent. Cela entraîne une augmentation des stocks tout au long de la chaîne de valeur, tandis que les coûts de collecte et de stockage s’alourdissent en raison du contexte économique global (hausse des coûts du transport, de l’énergie, etc.).

Le développement aurait pu se poursuivre malgré cette crise, à condition que l’éco-organisme tienne compte de la baisse conjoncturelle des prix de vente. Au contraire, ce dernier a utilisé la crise comme levier pour justifier la nécessité urgente d’une refonte de son cahier des charges.

Cette collecte issue des ménages représente 90 % des flux traités par les entreprises sous convention avec Refashion, à laquelle s’ajoute le textile professionnel hors champ de la REP TLC, les flux de particuliers traités hors convention ainsi que les chutes de production, **pour une collecte totale estimée à 315 kt**.

ACCÉLÉRATION DU DÉPLOIEMENT DES PAV, MAIS CONTRIBUTION DÉCROISSANTE

Répartition par typologie de point de collecte en 2024



Le nombre de Points d’Apport Volontaire (PAV) a connu une forte accélération en 2024 : +397 PAV, contre seulement +145 entre 2022 et 2023. Ce réseau, destiné aux détenteurs de TLC (Textiles d’habillement, linges de maison et chaussures) usagés, s’est densifié, mais le taux de collecte en PAV a diminué (de 75 % en 2023 à 64 % en 2024), en raison notamment de la montée en puissance du réseau des déchetteries (7 % en 2023 contre 15 % en 2024).

La part des collectes réalisée par les associations et vestiaires reste stable (13 %). Celles en boutiques et points de vente augmentent légèrement (3 % en 2023 contre 4 % en 2024). La collecte à domicile, non comptabilisée en 2023, représente désormais 3 % des tonnages collectés.

L’entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2025, de l’obligation pour les collectivités européennes de proposer une solution de collecte séparée des textiles devrait faciliter le déploiement de nouveaux PAV au sein des territoires dans les prochaines années.

UN DÉFICIT PERSISTANT DE CAPACITÉS DE TRI

La filière est toujours confrontée à **un déficit de capacités de tri**. En 2024, 206 136 tonnes de TLC ont été triées dans les 73 centres conventionnés, dont 55 situés en France (73 %). En 2023, ces centres français représentaient 85 % du total des centres conventionnés, mais en 2024, leur part de tri reste stable à 84 %.

Le tri progresse plus rapidement que la collecte (+9,9 % contre +7,9 %), mais cela reste insuffisant pour combler le delta qui s’élève désormais à 83 257 tonnes (en légère hausse par rapport à 2023 et 2022, où il était respectivement de 80 651 tonnes et de 70 000 tonnes).

Cette fraction non triée est orientée soit vers le réemploi par les collecteurs, soit éliminée (dans le cas des TLC souillés), soit captée par des opérateurs sans convention avec Refashion, notamment pour l’export hors UE.

Une part importante est collectée sans capacité de tri et donc à perte.

DES EXUTOIRES DIVERSIFIÉS MAIS FRAGILISÉS

La matière triée est dirigée vers plusieurs exutoires, avec une part majoritaire en réutilisation, notamment par le don. Le **réemploi** et la **réutilisation** demeurent **les piliers de la filière**, encore solidement structurée autour de l’économie circulaire :

- 5 % des tonnes triées sont destinées aux friperies françaises ;
- 51,8 % sont exportées, majoritairement vers l’Europe, l’Afrique, le Moyen-Orient et l’Amérique latine.

Malgré le **maintien de l’export en 2024**, les **prix de vente ont chuté drastiquement**, mettant en péril la viabilité économique du secteur.

Le chiffre d’affaires de la filière est en baisse, malgré l’augmentation des tonnages collectés et triés, la chute des prix de vente et du maintien du delta entre collecte et tri, qui empêche un équilibre économique durable.

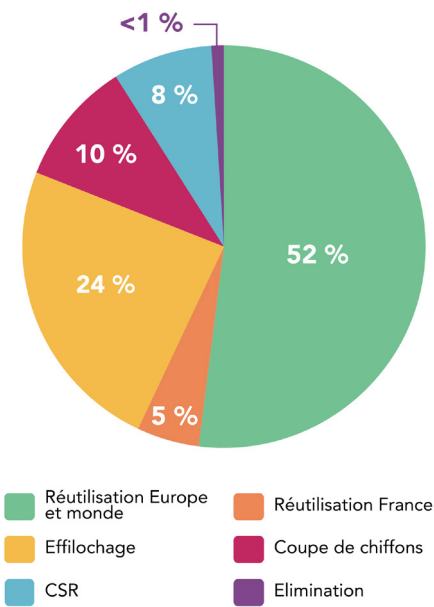
ENJEUX 2025 : SURMONTER LA CRISE ET BÂTIR UN CADRE SAIN POUR LE DÉVELOPPEMENT EN 2026

En mai 2025, après un an de crise sans précédent menaçant tous les opérateurs de la filière et sans perspective de sortie à court terme, **une réforme en profondeur du cahier des charges de la REP TLC est annoncée** par la ministre de la Transition écologique.

Les objectifs ambitieux du cahier des charges en vigueur (2023-2029) semblent maintenus en 2025, mais une actualisation est envisagée pour la période 2026-2031. Ainsi, la collecte devrait croître de 30 000 tonnes par an à partir de 2027, pour atteindre 515 000 tonnes en 2031. La réalisation de cette trajectoire dépendra fortement des moyens financiers alloués par l’éco-organisme.

Le défi central de cette réforme réside dans la préservation de la filière existante, tout en assurant les ressources financières nécessaires à son développement et l’atteinte de nouveaux objectifs ambitieux. Toutefois, les premières orientations présentées laissent entrevoir un **modèle principalement opérationnel, susceptible**

Répartition des flux selon les exutoires



d’affaiblir les performances économiques et environnementales actuelles, **voire d’entraîner la disparition des opérateurs historiques** de la filière. Si certaines évolutions sont effectivement nécessaires, aucune alternative réellement opérationnelle n’existe à ce jour.

UN CONTEXTE MÉDIATIQUE DÉFAVORABLE

La filière reste confrontée à une médiatisation à charge, notamment concernant l’export des textiles usagés vers l’Afrique et la gestion des déchets sur place. Cette problématique pourrait **s’aggraver si les textiles provenaient de la fast-fashion asiatique plutôt que de la fripe française de qualité**, mais cette nuance reste absente du débat public.

Ce traitement médiatique contribue à une opposition croissante à l’export qui se traduit, dans les orientations du futur cahier des charges, par une restriction drastique des tonnages exportés, partiellement compensée, selon les pouvoirs publics, par un report temporaire vers la valorisation énergétique.

UN CADRE EUROPÉEN EN MUTATION : DES RISQUES ACCRUS POUR LA FILIÈRE FRANÇAISE

Les dynamiques européennes compliquent davantage l’appréhension et la résolution de la crise actuelle. Conformément à la Directive Cadre Déchets, plusieurs pays (Pays-Bas, Hongrie, Lettonie, etc.) mettent en place leur propre REP Textiles dès 2025, **avec des moyens financiers souvent bien supérieurs à ceux de la REP française**. Cela fragilise la compétitivité du tri français, notamment pour les textiles de moindre qualité.

Par ailleurs, la **collecte séparée** des textiles devient **obligatoire dans toutes les collectivités européennes** à compter du 1^{er} janvier 2025. Cela laisse présager une augmentation importante des tonnages collectés, ce qui pourrait faire chuter encore davantage la valeur du brut de collecte et aggraver le déficit de capacités de tri et de stockage.

UNE AVANCÉE MAJEURE : LA LOI ANTI FAST-FASHION

Plébiscitée par l’ensemble des parties prenantes de la filière, **la loi anti fast-fashion a été votée à l’unanimité au Sénat** et fait actuellement l’objet d’une notification à la Commission européenne (2025). Bien qu’elle ne puisse résoudre à elle seule l’ensemble des difficultés de la filière, cette loi constitue une avancée vers la circularité et l’amélioration progressive de la qualité du gisement traité par les opérateurs.

PERSPECTIVES 2026 : RÉPONDRE AUX ENJEUX ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX SANS METTRE EN PÉRIL LA FILIÈRE EXISTANTE

Dans le cadre des discussions engagées autour de la refonte du cahier des charges de la REP TLC, **les opérateurs membres de FEDERREC plaident pour la préservation** de la filière actuelle de collecte, de tri et de valorisation.

Ils appellent à un développement encadré, respectueux de la concurrence des acteurs en place, tout en veillant à limiter l’intervention directe de l’éco-organisme aux seuls domaines où celle-ci est justifiée : sur-tri, développement du recyclage, actions ciblées en zones déficitaires, etc.

À condition que ces principes soient respectés et qu’un soutien économique renforcé soit apporté aux opérateurs fragilisés par la crise, les objectifs ambitieux portés par les pouvoirs publics dans le nouveau cahier des charges pourront être atteints, sans compromettre la pérennité de l’écosystème actuel.

« La filière continue de s'adapter à la hausse des charges fixes, des exigences réglementaires et des pressions concurrentielles internationales. »



Sébastien
HELET
Président de FEDERREC
SYRES (SOLVANTS)

BILAN 2024 : UN SURSAUT EN TONNAGE, DES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES EN BERNE

Dans l'ensemble, **le marché de la régénération de solvants a retrouvé en 2024 une légère dynamique** après deux années marquées par le ralentissement général de l'activité économique, **avec 170,8 kt de solvants souillés collectés (+7,1 %) et 116,9 kt de solvants régénérés vendus (+4,8 %)**. Ce rebond reste toutefois très contrasté : de nombreux acteurs de la filière font état d'une activité globalement stable par rapport à l'exercice précédent, à un niveau encore largement inférieur aux standards historiques, tandis que d'autres opérateurs se développent, portés par de nouveaux marchés et de nouveaux canaux de collecte.

Malgré ces tonnages en hausse, la santé économique de la filière continue de se dégrader, avec un chiffre d'affaires de 110,9 millions d'euros (-3,2 %), qui illustre l'impact de la concurrence des produits neufs, principalement importés de Chine, sur la compétitivité des solvants régénérés produits en France. Cette baisse du chiffre d'affaires menace

directement la rentabilité des entreprises du secteur, qui doivent faire face à une augmentation des charges liée à la hausse des primes assurantielles et aux investissements massifs nécessaires à la mise en conformité réglementaire¹, sans possibilité réelle de répercuter ces coûts sur leurs prix sous peine de perdre ce qu'il reste de compétitivité face à la matière neuve ou à l'option de traitement par incinération.

ENJEUX 2025 : ENTRE FAIBLE REPRISE ET CONTRAINTES CROISSANTES

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité d'une période prolongée de faible activité économique pour une grande partie des acteurs de la filière de régénération de solvants, malgré le dynamisme de certains opérateurs. Les volumes entrants restent stables mais globalement faibles, à l'image de ceux provenant des secteurs de l'automobile et du bâtiment, tandis que les secteurs historiquement plus réguliers (agroalimentaire, garages, carrossiers) ne suffisent pas à compenser cette tendance générale.

Les inquiétudes sont particulièrement vives dans l'ensemble du secteur de la chimie : la **concurrence internationale** s'y est renforcée et s'est traduite par un net recul de la demande émanant des grands sites français. Après plus de deux ans de crise inédite, l'industrie chimique française demeure affectée par l'absence de reprise de la demande en Europe, qui impacte directement la production et entraîne une **baisse continue des taux d'utilisation des capacités industrielles**².

Ainsi, l'effet de ciseaux observé les semestres précédents persiste : d'un côté, une hausse continue des charges fixes et la mise en œuvre d'obligations réglementaires nécessitant des investissements non productifs ; de l'autre, une pression persistante à la baisse sur les prix de vente.

PERSPECTIVES 2026 : INCERTITUDE ET RISQUES RENFORCÉS POUR LA VIABILITÉ DE LA FILIÈRE

Face au manque de visibilité à court et moyen terme, et en l'absence de signaux positifs de reprise économique, les acteurs de la filière redoutent que l'étau ne continue de se resserrer sur la rentabilité de l'activité de régénération de solvants, menaçant ainsi la viabilité économique de certains opérateurs.

Par ailleurs, la filière devra s'adapter aux nouvelles obligations liées à l'entrée en vigueur de la filière REP des Emballages Professionnels et aux modifications organisationnelles et économiques qu'elle entraînera dans les entreprises, ainsi qu'aux exigences découlant de la réglementation relative à la prévention du risque incendie dans les installations classées.

¹Établissement SEVESO (Décret n° 2020-1168 et arrêté du 24/09/20 modifiant celui du 26/05/14) ; Stockage de liquides inflammables et combustibles (Arrêtés du 24/09/20 relatifs aux récipients mobiles et modifiant l'arrêté du 3/10/10) ; Entrepôts de matières combustibles (Décret n° 2020-1169 et arrêté du 24/09/20 modifiant celui du 11/04/17) ; Accidentologie du secteur des déchets (Arrêté du 22/12/23 sur la prévention du risque d'incendie – rubriques 2710, 2712, 2718, 2790, 2791).

²France Chimie, La Chimie prise en étau entre les États-Unis et la Chine, communiqué de presse, 2025, en ligne : <https://www.francechimie.fr/media/fa5/cp-bilan-ag-2025-16-04-25.pdf>



Jean-Pierre LUTHRINGER

Président de FEDERREC CSR (Combustibles solides de récupération)

BILAN 2024 : UN CONTEXTE INCERTAIN

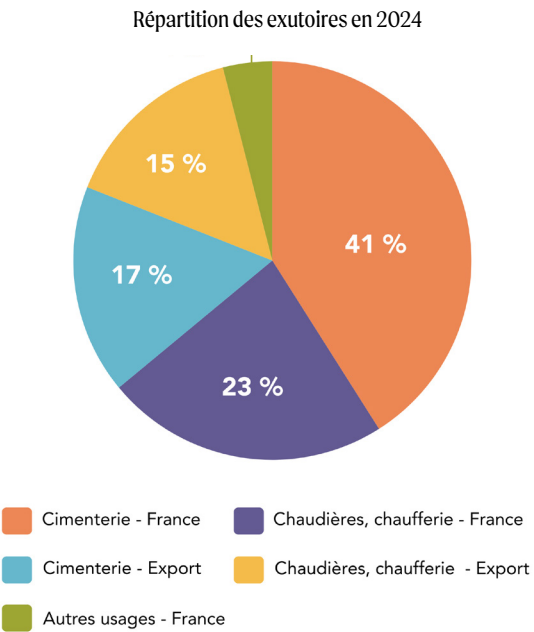
Les producteurs de Combustibles Solides de Récupération – dits « CSR » – constatent que **l'évolution de la production attendue pour 2024 se poursuit, mais ne s'inscrit pas encore dans la trajectoire nécessaire pour atteindre les objectifs** fixés par les lois TECV et AGECE, respectivement promulguées en 2017 et en 2020.

En discussion constante avec les pouvoirs publics et les acteurs de la filière en aval, les entreprises produisant des CSR à partir des fractions non recyclables des déchets ont notamment alerté sur les implications environnementales et industrielles si les objectifs réglementaires n'étaient pas atteints : un volume trop important de déchets ultimes continuerait d'être orienté vers l'enfouissement, et certaines importations de gaz fossile perdureraient. Pour rappel, **les ambitions de la France situent la consommation de CSR autour de 4 Mt à l'horizon 2040** pour des CSR répondant à la recette définie dans les arrêtés de mai 2016 (dont une évolution est envisagée en 2025), **voire à 7 Mt** si la teneur en fractions biogéniques n'est plus un facteur contraignant comme c'est actuellement le cas.

Le déficit structurel de consommateurs reste d'actualité, aussi la production est égale à la consommation de CSR : il n'y a pas de stocks et, sauf exceptions conjoncturelles, tous les CSR sont produits en vue d'être livrés à un consommateur.

Pour autant, **le marché confirme son intérêt pour un combustible alternatif aux énergies fossiles et enregistre un bond de la consommation globale de CSR produits en France, passant de 510 kt à 555 kt, soit +8,9 % en 12 mois.**

Ces valeurs restent toutefois loin des 2,8 Mt de capacités théoriques de consommation – correspondant à l'hypothèse où l'ensemble des consommateurs en activité et en développement en France fonctionnerait à 100 % de leur capacité – ainsi que des 2,5 Mt de capacité de production installée. Elles traduisent tant l'importance de poursuivre les efforts pour développer cette voie de valorisation que la capacité des producteurs à multiplier par quatre leur production annuelle sans équipement et investissement supplémentaires.



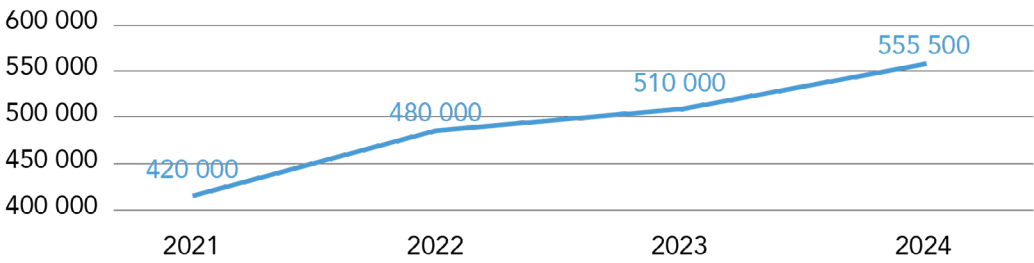
La consommation des cimentiers français se contracte en raison d'une activité économique en retrait : la construction ralentit, ponctuant l'année des cimenteries par des arrêts temporaires voire des fermetures de sites de production. **En 2024, 231 kt de CSR ont été livrées aux cimentiers en France, contre 280 kt en 2023, soit une contraction de 18 %**, en cohérence avec les difficultés rencontrées par le secteur du bâtiment depuis 2023.

Sur le segment des chaudières et chaufferies, les développements engagés depuis plusieurs années portent désormais leurs fruits en France : la consommation cumulée a doublé, passant de 61 kt en 2023 à 126 kt en 2024, et ce alors même que des projets similaires restent en construction et à l'étude, parfois en attente de financements.

À défaut de débouchés sur le territoire français, l'export de CSR français vers les chaudières industrielles et chaufferies collectives a augmenté en 2024 de 24 %, et représente désormais 83 kt.

En revanche, les cimentiers étrangers ont essuyé des difficultés analogues aux entreprises de France et ont réduit leur consommation de près de 10 %, ne comptabilisant plus que 93,5 kt de CSR, contre 102 kt l'année précédente.

Production réelle de CSR en 2024 en tonnes



PERSPECTIVES 2026 : STRUCTURER LA FILIÈRE CSR POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX ÉNERGÉTIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

La filière semble désormais en pleine réorganisation pour intégrer les nouveaux paramètres géopolitiques, économiques et environnementaux.

Les producteurs de combustible doivent ainsi poursuivre la structuration et consolider l'attractivité de la filière pour mobiliser les investissements en aval. Ils pourraient notamment proposer des mécanismes de mitigation des risques financiers face aux fluctuations des cours du gaz fossile, principal frein à la consommation de CSR en France.

Les producteurs de combustibles doivent accompagner les porteurs de projets vers les installations présentant les meilleurs bénéfices environnementaux, afin de justifier un soutien des pouvoirs publics - notamment financier - avec, idéalement, le retour de l'appel à projets CSR de l'ADEME.

Ces critères de performance sont désormais sanctuarisés dans l'étude menée par RDC Environment pour l'ADEME au premier semestre 2025.

Pour un CSR affichant un taux de biogénie de 44 % (mesuré sur l'énergie produite), **la filière présente le potentiel suivant** à l'horizon 2040 :

- **Détourner** de l'enfouissement entre 3,4 et 6,7 Mt de déchets,
- **Réduire** les émissions nettes de gaz à effet de serre de 1,5 à 3 Mt de CO2 eq,
- **Produire** entre 0,5 et 2,7 TWh d'électricité et 9 à 19,9 TWh de chaleur.

DÉCHETS ORGANIQUES

« Approfondir la communication pour continuer d'engager les entreprises et les citoyens. »



Jean-Pierre
LUTHRINGER

Président de FEDERREC
Valordec

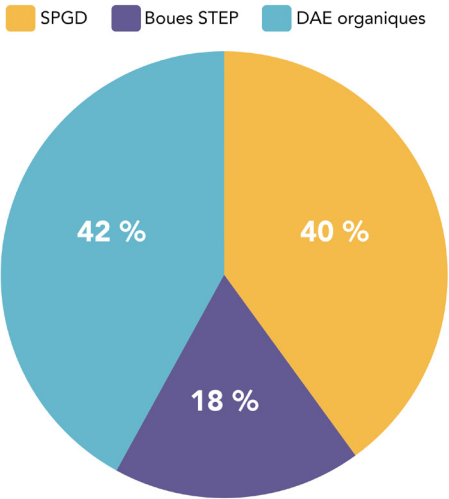
BILAN 2024 : UNE AMÉLIORATION GLOBALE MAIS DES DISPARITÉS SELON LES FLUX

La profession constate une augmentation (+7,2 %) des volumes de déchets organiques captés à l'échelle nationale en 2024 par rapport à 2023, avec un gisement atteignant 5 Mt, contre 4,66 Mt recensées l'an passé (déjà en hausse par rapport à 2022).

La hausse est particulièrement marquée pour les déchets verts et les biodéchets des ménages, tandis que le segment des Déchets d'Activités Économique (DAE) organiques reste stable. Le graphique ci-après présente les grandes catégories d'origine des flux collectés par les entreprises privées de gestion des déchets (N.B. : ces flux d'ordures ménagères et les boues de stations d'épuration (STEP) ne représentent pas l'ensemble du gisement, et une estimation est réalisée pour établir la part captée par les entreprises).

En 2024, les opérateurs ont remis sur le marché environ **1,25 Mt de matières organiques valorisées**, contre 1,17 Mt en 2023 (chiffre révisé par rapport à l'estimation de 1,2 Mt présentée l'an passé), marquant ainsi une **hausse de la valorisation de l'ordre de 7,2 %**.

Répartition de la collecte par flux



PERSPECTIVES 2025 : CAP SUR LA MÉTHANISATION ET LE TRI À LA SOURCE

Les flux valorisés respectent encore les grands équilibres du marché national observés par le passé, mais les structures de petite et moyenne taille affichent une **orientation croissante des flux vers la méthanisation**. Cela est tout à fait cohérent avec le développement de la méthanisation en France, comme cela a été mis en évidence dans le récent « Baromètre des entreprises du secteur gaz renouvelables »¹ : **753 sites injectent du biométhane dans le réseau au 31 mars 2025, pour une capacité de 14,3 TWh par an**, contre 13,96 TWh en décembre 2024 (+2 %).

La **production de gaz renouvelables** répond aujourd'hui à la répartition suivante :

- Unités de méthanisation : 89 % des installations, 91 % des capacités de production installées,
- ISDND3 : 3 % des installations et 3 % des capacités de production installées,
- STEP : 7 % des installations et 5 % des capacités de production installées.

L'amélioration de la performance du tri à la source des biodéchets devra permettre de poursuivre les évolutions positives de la filière, tout en favorisant la valorisation d'autres flux, comme les fractions recyclables présentes dans les ordures ménagères.

La voie de pyrogazéification de déchets solides (biomasse, CSR), qui **doit être fortement accompagnée et soutenue**, reste toutefois au stade de développement et ne prendra pas de parts de marché dans les années à venir.

¹Source : https://www.francegaz.fr/wp-content/uploads/250127_Synthese-du-barometre-des-gaz-renouvelables_vSent-1.pdf

ABONNEZ-VOUS

OFFRE PREMIUM

Recyclage

Récupération

LA REVUE DES PROFESSIONNELS DU RECYCLAGE ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS DEPUIS 1909

LETTRE
QUOTIDIENNE +
MERCURIALES

42 LETTRES
HEBDOMADAIRES

6 MAGAZINES

1 HORS-SÉRIE



Abonnement 1 an

à 505 € TTC

Plus simple, plus rapide, abonnez-vous en ligne : www.recyclage-recuperation.fr

MES COORDONNÉES

Nom Prénom

Société/Organisme

Adresse

Code postal Commune

Tél. E-mail

Je règle : 505 € TTC par

☐ Chèque à l'ordre des Éditions Fitamant Environnement

☐ Carte bancaire n°

Date de validité

Cryptogramme (3 derniers chiffres au dos de votre carte)

☐ Je souhaite recevoir une facture acquittée

Date et signature

Adresse de réception : Éditions Fitamant Environnement - 2 rue Félix Le Dantec - CS 62020 - 29018 Quimper cedex
Pour plus d'informations contactez-nous au 02 98 98 01 40 - contactabo@fitamant.fr



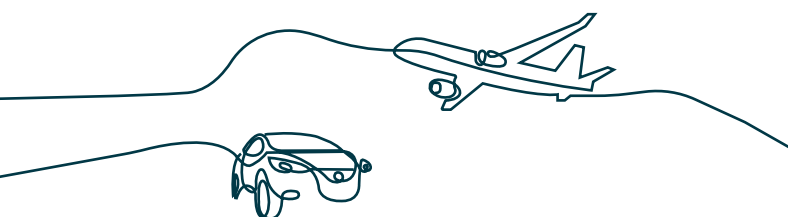
LE MARCHÉ DU RECYCLAGE 2024

LES CHIFFRES CLÉS

Les indicateurs environnementaux

24,2 Mt

de CO₂ eq économisées
grâce au recyclage



soit
60%

des émissions du parc
automobile particulier en France



federrec.com

Retrouvez FEDERREC
sur les réseaux sociaux



Le recyclage de l'acier en France
représente un volume de

10 612 kt



soit 3,64 fois le poids des rails
du réseau ferré français



La collecte des inertes du bâtiment
représente



10 322 kt

soit le poids de
206 Arcs de Triomphe



106 TWh

de consommation d'énergie primaire
évitée grâce au recyclage



ce qui représente 2,3 fois la production
d'énergie (électricité) à partir du parc
éolien français en 2024